



Nasser Bourita : *Le Maroc décidera de l'avenir de la coopération avec l'UE dans le domaine de la pêche à la lumière des évaluations propres au gouvernement et en concertation avec les partenaires européens*

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9969

Vendredi 14 Juillet 2023

Réchauffement climatique, parent pauvre du PDR Casablanca-Settat

La redéfinition des priorités et de l'action publique locale n'est pas pour demain



Page 3

ENTRETIEN



Walid Kebir : *Le Maroc a réalisé en quelques années dans ses provinces du Sud ce que l'Algérie n'a pu réaliser en un demi-siècle sur l'ensemble de son territoire*

Page 5



Habib El Malki : *Le CSEFRS inaugure une nouvelle étape dans le processus de coopération avec les départements opérant dans le système d'éducation et de formation*

Page 4

Nasser Bourita : Le Maroc décidera de l'avenir de la coopération avec l'UE dans le domaine de la pêche à la lumière des évaluations propres au gouvernement et en concertation avec les partenaires européens

Le Maroc décidera de l'avenir de la coopération avec l'Union Européenne (UE) dans le domaine de la pêche à la lumière des évaluations propres au gouvernement et en concertation avec les partenaires européens, a affirmé, mercredi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"L'Accord de pêche Maroc-UE est toujours en vigueur. En revanche, c'est le Protocole de pêche, conclu pour quatre ans (2019-2023), qui arrive à expiration le 17 juillet", a précisé M. Bourita qui s'exprimait lors d'un point de presse à l'issue de la 3ème Réunion ministérielle du Processus des États africains atlantiques.

Il s'agit, a ajouté le ministre, d'une expiration "programmée" depuis la conclusion du Protocole pour une durée de 4 ans, à compter du 18 juillet 2019.

M. Bourita a qualifié de "satisfaisante" la mise en œuvre du Protocole, notant que la coopération a été "positive et mutuellement bénéfique" durant ces quatre années.



Il a ainsi confié qu'une réunion est prévue cette semaine à Bruxelles entre les autorités marocaines et leurs homologues européennes, dans le cadre d'une Commission mixte dans le domaine de la pêche, pour faire une évaluation conjointe de ces quatre ans.

S'agissant de l'avenir de l'Accord de pêche, le ministre a indiqué

qu'une "réflexion est en cours au sein du gouvernement marocain" tenant compte de trois paramètres.

Le premier, est "d'ordre doctrinal", a-t-il dit, estimant que le Maroc d'aujourd'hui, conformément à la vision et à la politique étrangère tracées par SM le Roi Mohammed VI, privilégie des partenariats "avec une valeur ajoutée plus claire".

"Le Maroc souhaite des partenariats plus avancés, où la valeur ajoutée marocaine est plus forte", a soutenu M. Bourita.

Concernant le deuxième paramètre, le ministre a expliqué que le Royaume a développé une stratégie nationale de la pêche "Halieutis" et mis en place une vision dédiée au développement du secteur, qui prend en considération les attentes des opérateurs et exige des adaptations dans le cadre de l'interaction avec les partenaires.

Le troisième paramètre, que le gouvernement intègre dans sa réflexion et dans son évaluation, est lié aux données scientifiques, l'objectif étant de préserver cette ressource naturelle importante, et pour le Maroc et pour les Marocains, et d'assurer sa durabilité, a-t-il enchaîné.

"Le Maroc interagira donc avec la partie européenne sur la base de cette réflexion, qui est en cours", a souligné M. Bourita, en indiquant que le dialogue et la coopération avec les partenaires européens sont permanents.

Amina Bouayach : Les droits de l'Homme, pilier essentiel d'une urbanisation durable et inclusive

La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, a souligné, mercredi à Rabat, l'importance d'adopter les droits de l'Homme comme base pour promouvoir une urbanisation durable et socialement inclusive, renforcer l'égalité et lutter contre toutes les formes de discrimination.

Intervenant à l'ouverture d'un colloque national initié par le CNDH sur "Les villes émergentes au Maroc: perspectives et défis des droits de l'Homme", Mme Bouayach a souligné que "la création d'une ville favorable aux droits de l'Homme découle principalement du droit à la ville, étant donné que la mise en œuvre de ce dernier reflète le degré d'application des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux".

"Le droit à la ville est un droit inclusif, indissociable du droit au logement, à la santé, à l'éducation, à l'eau et à un environnement sain, à l'accès aux services et infrastructures publics et à la garantie d'une vie décente et de l'égalité des chances", a-t-elle relevé.

La présidente du CNDH a signalé que "le phénomène de l'urbanisation augmente d'une manière irréversible", rappelant qu'il y a eu, dans un certain nombre de régions, une transformation de groupements démographiques qui "ne sont ni ruraux ni urbains", mais qui ont nécessairement besoin de toutes les composantes d'une ville, particulièrement les infrastructures, les espaces et les administrations publiques.

Elle a expliqué que le Conseil soulève, à cet égard, des questions sur la gestion territoriale optimale d'une ville durable, inclusive et garante des droits de toutes les catégories, qui œuvre, à long terme, à opérationnaliser et à promouvoir les

droits de l'Homme. "C'est ce que nous avons appelé les villes émergentes, en tant que l'une des solutions envisageables pour faire face à la densité démographique, réguler la hausse des prix de l'immobilier et relever les défis en matière des droits de l'Homme", a-t-elle ajouté.

Mme Bouayach a souligné que l'organisation de ce colloque s'inscrit dans le cadre de l'évaluation et la mise en œuvre d'une stratégie urbaine basée sur les droits de l'Homme, afin d'identifier les contraintes et les enjeux liés à l'arsenal juridique, pour de nouvelles villes qui garantissent un espace public sûr pour tous et inclusif pour les personnes en situation de handicap et qui promeuvent les programmes de lutte contre la violence et la haine.

Et d'ajouter que le CNDH considère que "la réalisation effective des droits de l'Homme dépend d'un système de gouvernance fondé sur la convergence et la transparence et de politiques publiques reposant sur une approche des droits de l'Homme", rappelant, dans ce sillage, que le Conseil a "soulevé à plusieurs occasions la question des disparités territoriales et leur relation avec l'effectivité des droits".

Cette rencontre, a-t-elle ajouté, se tient dans un contexte international marqué par la transition urbaine et un développement démographique rapide que connaît le Maroc, avec une population qui atteindrait 28 millions de personnes d'ici 2034, et environ 30,8 millions d'ici 2044, selon les chiffres du Haut Commissariat au Plan.

Pour sa part, le président du Comité permanent chargé de la promotion de la culture des droits de l'Homme et de la consolidation de la construction démocratique, Mustapha Mrizak a souligné que cette rencontre est l'occasion d'examiner les différentes approches ayant trait à la question des villes

nouvelles dont les appellations diffèrent selon les pays, les lieux et les espaces et ce, sous les prismes de l'économie, des droits de l'Homme et de la culture. Ces villes nouvelles devraient jouir d'autonomie et assurer toutes les conditions d'un bien-vivre, notamment au niveau de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du logement et de l'environnement, de sorte à garantir "une vie décente pour tous ainsi qu'un accès effectif aux droits de l'Homme", a-t-il plaidé. Ce colloque national, qui connaît la participation d'acteurs institutionnels et associatifs, d'experts en planification urbaine, de chercheurs et d'universitaires spécialisés dans la politique de la ville, constitue l'occasion de se pencher sur le bilan du programme "Villes nouvelles". La rencontre aborde plusieurs axes, notamment "Procédures accompagnement du développement urbain, quelle vision pour les villes nouvelles ?", "Réussir la transition vers des villes durables", "Le concept de villes nouvelles au Maroc", "L'accessibilité dans les villes émergentes comme levier pour l'effectivité des droits humains" et "Le rôle des jeunes dans le développement de la ville nouvelle".

S'inscrivant dans le cadre des efforts du CNDH pour la mise en place d'une stratégie urbaine avec une approche basée sur les droits humains, le colloque vise à déterminer la situation actuelle des villes émergentes, notamment les obstacles et défis liés à l'arsenal juridique, l'objectif étant d'asseoir les fondements de villes inclusives garantissant un accès effectif aux droits de l'Homme, conformément aux conventions internationales des droits de l'Homme qui appellent à une planification urbaine garante d'un environnement sain et durable, qui valorise le lien social et permet l'accès au logement décent.

Réchauffement climatique, parent pauvre du PDR Casablanca-Settat

La redéfinition des priorités et de l'action publique locale n'est pas pour demain

Le changement climatique demeure le parent pauvre des collectivités territoriales au Maroc. La région de Casablanca-Settat ne fait pas exception. Son PDR 2022-2027 (programme de développement régional) récemment dévoilé aux Casablancais n'a pas de grandes ambitions en matière de lutte contre le changement climatique. Ledit programme a l'ambition d'uniquement protéger et préserver l'environnement de la région sans chercher, pour autant, à rendre ce territoire vert, résilient et inclusif dans un climat changeant.

Mesures purement environnementales

En effet, le PDR contient 8 programmes et 3 projets en matière d'environnement destinés à la création d'une unité de tri et de revalorisation des déchets à Casablanca, à la réhabilitation de l'ancienne décharge de cette ville, à l'appui à la valorisation et la réutilisation des déchets ménagers, au soutien au programme de réhabilitation des zones humides et celles d'importance écologique, à la réhabilitation des stations de contrôle de l'air, à l'investissement dans la société de développement local Casablanca-Settat.

La région compte également dans le cadre de ses prérogatives de préservation et de mobilisation des ressources en eau de mettre en œuvre un programme régional de traitement et de réutilisation des eaux usées, la mise en œuvre de travaux de protection contre les inondations, l'aménagement de structures contre les torrents, la protection des ressources en eau, la mise en œuvre de travaux de liaison entre le barrage-réservoir du bassin de Sbou avec celui de Sidi Mohammed ben Abdellah pour l'approvisionnement en eau.

Et qu'en est-il des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, notamment les épisodes de chaleur et de sécheresse extrêmes, d'humidité extrême, d'élévation du niveau de mer à l'échelle mondiale ... ? Silence radio.

Désintérêt et manque d'implication

Comment peut-on expliquer ce désintérêt ? « Cette question fait ressortir la spécificité du local en matière d'appropriation du dossier du changement climatique et le degré d'implication des acteurs locaux dans des thématiques transnationales », nous a répondu Mohammed Zaoui, chercheur en sciences politiques. Et de poursuivre : « En effet, la problématique du changement climatique n'est pas conçue, par tous les acteurs institutionnels locaux, comme « un problème public à part entière, appelant à une prise en charge particulière ». Ces acteurs sont plutôt enfermés dans la logique de leur secteur et défendent ses priorités.

Notre interlocuteur soutient que ces acteurs locaux sont conscients de la nécessité de combiner et d'intégrer à la fois des objectifs économiques, écologiques, sociaux et culturels et de l'importance de respecter ces quatre axes par chaque secteur. Ils estiment souvent que le Maroc est un pays en développement et qu'il faut prendre en compte son développement économique. Pour eux, il n'est pas question de se focaliser uniquement sur la nécessité de préserver l'environnement. Ils pensent qu'on doit voir les choses également du point de vue de chaque secteur.

Autrement dit, explique Mohammed Zaoui, les élus ne sont pas tous prêts à jouer le jeu puisqu'ils ont d'autres priorités (route, eau, électricité, assainissement...). Pour un certain nombre d'entre eux, les macro-objectifs des politiques nationales de gestion du changement climatique paraissent incompatibles avec ceux de la compétitivité économique à l'heure de l'ouverture des économies et avec la gestion quotidienne de l'action locale qui doit répondre à d'autres logiques. « Pour ces élus, l'intégration de la dimension extraterritoriale dans les politiques locales engage une importante redéfinition des priorités et des représentations du territoire et de l'action publique », nous a-t-il expliqué.

Ce faible niveau d'appro-



riation de la thématique du dérèglement climatique au niveau régional est également observé concernant les directions de l'environnement au niveau local dont la présence reste fortement limitée. « En effet, ces représentations régionales sont réduites en termes d'étendue du statut comme en termes de capacité d'intervention. Jusqu'à 2014, les bureaux régionaux relevant de cette autorité ne sont pas classés en tant que directions régionales, mais sont plutôt considérés comme des services régionaux occupant le bas des échelons hiérarchiques sans reconnaissance juridique officielle.

Idem pour les fonctionnaires de ces bureaux dont le statut n'a pas été adopté alors que l'article 18 du décret portant création du Département de l'environnement édicte la création de ces bureaux », nous a-t-il précisé. Et d'ajouter : « Leur travail se heurte à plusieurs difficultés. Elles ont des difficultés à coordonner avec les autres services extérieurs puisque chaque département défend ses priorités et ses propres intérêts. Et ces directions n'ont pas le pouvoir d'imposer leur point de vue puisque chaque ministère a ses propres compétences. D'autant que les fonctionnaires des services extérieurs ne sont pas intéressés par la thématique de l'environnement et ne suivent pas les développements de ce dossier.

C'est vrai qu'il y a implication des walis et présidents des régions dans ce dossier en donnant des instructions stratégiques mais leur mise en œuvre passe mal via des fonctionnaires (techniciens, ingénieurs) qui se plaignent du manque de temps et de l'énormité des tâches administratives.

Urgence à gérer

Pourtant, Mohammed Zaoui estime qu'il y a urgence au vu des prévisions et alertes lancées par les experts en réchauffement climatique. Selon un rapport de la Banque mondiale, intitulé « Thriving: Making Cities Green, Resilient, and Inclusive in a Changing Climate », les villes des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont les plus exposées aux risques liés au changement climatique prévus. L'exposition prévue pour 2030-2040 pour ces villes, basée sur un indice composite qui combine les projections pour six risques fondamentaux (inondations, stress thermique, cyclones tropicaux, élévation du niveau de mer, stress hydrique et incendies de forêt), est considérablement plus élevée par rapport aux villes des pays à revenu plus élevé.

Ledit rapport ajoute que les villes des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont moins

résistantes aux chocs et stress de plus en plus fréquents liés au changement climatique.

« Ces villes subissent des effets négatifs plus importants sur leurs niveaux locaux d'activité économique en raison des phénomènes météorologiques extrêmes chauds, secs et humides, ainsi que des cyclones tropicaux, que les villes des pays à revenu plus élevé. Les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur les villes des pays à faible revenu sont particulièrement prononcés lorsqu'ils viennent renforcer les conditions climatiques de base d'une ville », indique le rapport. Et de conclure que « les villes subissent les effets indirects du changement climatique, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ces effets indirects se produisent par le biais d'une variété de canaux.

Par exemple, lorsque des phénomènes météorologiques extrêmes se produisent, les habitants des campagnes cherchent souvent à se mettre à l'abri dans les villes. Les sécheresses prolongées dans les zones rurales entraînent une expansion plus rapide des zones urbaines. Les nouveaux habitants, qui en résultent, sont souvent informels et établis à la périphérie des villes, dans les plaines inondables urbaines, avec un accès limité aux services ».

Hassan Bentaleb

Habib El Malki : *Le CSEFRS inaugure une nouvelle étape dans le processus de coopération avec les départements opérant dans le système d'éducation et de formation*

Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) a inauguré une nouvelle étape dans le processus de coopération avec les départements intervenant au sein du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, a souligné, mercredi à Rabat, le président du CSEFRS, Habib El Malki.

S'exprimant à l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale du CSEFRS, M. El Malki a indiqué que cette étape est placée sous le signe de "la coopération et la coordination au service du renforcement des performances institutionnelles et de l'accompagnement efficace de la réforme".

Il a expliqué que les conventions de partenariat et de coopération que le conseil a signées aujourd'hui avec les départements concernés visent à promouvoir l'efficacité du partenariat institutionnel qui lie les départements gouvernementaux et les institutions nationales et internationales au CSEFRS, en sa qualité d'instance consultative chargée d'émettre des avis relatifs à l'ensemble des politiques publiques et des questions d'intérêt national concernant l'éducation, la formation et la recherche scientifique.

M. El Malki a, en outre, noté que ces conventions constitueront un cadre de partenariat, notamment en ce qui concerne la facilitation des échanges des données et de l'expertise, la coopération en matière d'évaluation du système éducatif, de mesure des retombées et de la suite donnée aux avis émis par le Conseil, exprimant son souhait qu'un tel dispositif puisse constituer un fondement institutionnel à même de renforcer les



processus de coordination et d'organiser les concertations de manière périodique, en vue d'apporter un supplément d'appui aux fonctions et aux attributions de chacune des parties prenantes concernées.

Dans ce sens, il a souligné l'importance de l'inscription de la coopération internationale parmi les domaines de coordination et de coopération, indiquant que le Conseil est en train de renforcer ses relations avec un certain nombre d'institutions similaires, d'instances et d'organismes étrangers concernés, dans l'entourage arabe et islamique ainsi que dans le voisinage européen et le prolongement africain, ajoutant que le Conseil est également en train d'ouvrir de nouveaux horizons pour le partenariat et le dialogue institutionnel avec des partenaires en Asie et aux Amériques du Nord et du Sud.

Par ailleurs, le président du CSEFRS a indiqué que les travaux du Conseil ont été marqués, depuis

le début de ce mandat, par un certain nombre d'étapes significatives, notamment la constitution d'un groupe de travail mandaté par l'Assemblée générale pour l'élaboration de la stratégie du Conseil pour la période 2023-2027, qui servira à la fois de cadre global d'action et de feuille de route.

Ces étapes comprennent également le processus progressif et cumulatif des travaux des autres instances et organes du Conseil, notamment ceux des commissions permanentes et des groupes de travail, ainsi que les études et les travaux d'évaluation assurés par l'Instance nationale de l'évaluation (INE), en particulier les opérations réalisées dans le cadre du Programme national d'évaluation des acquis des élèves, les enquêtes et études de terrain et thématiques et les programmes de mesure du rendement interne et externe du système éducatif, a-t-il relevé.

M. El Malki a également cité, dans ce sens, les délibérations relatives aux avis émis en réponse à

quatre saisines et leur approbation, qui sont le fruit d'un long processus de débats et de contributions pertinentes ainsi que d'un travail collégial qui est venu consolider l'ambition collective du Conseil pour renforcer son adhésion au processus d'accompagnement et d'appui au système éducatif et son interaction avec l'ensemble des politiques et des programmes de réforme, notamment ceux inscrits dans la loi-cadre N° 51.17.

"Le projet de stratégie soumis aujourd'hui à l'approbation se réfère à des objectifs et des finalités qui se situent au cœur même des réformes attendues, qu'il s'agisse de compléter tel ou tel chantier ou d'en ouvrir d'autres, d'engager notre responsabilité à l'heure actuelle ou de projeter la mise en œuvre d'une action collective qui dépasse les temps du mandat politique", a-t-il expliqué.

Le troisième point à l'ordre du jour de cette session est relatif à la présentation d'un rapport thématique sur "La violence en milieu

scolaire", élaboré par l'INE en partenariat avec l'UNICEF et dont les contenus ont été enrichis et consolidés par une série d'exposés et d'échanges avec les responsables du ministère de l'éducation nationale et les membres du Bureau du Conseil, a indiqué le président du CSEFRS.

Cette étude, réalisée sur une période de trois ans, a ciblé 287 établissements d'enseignement, à travers une enquête à la fois quantitative et qualitative, mettant ainsi en lumière une problématique qui reflète des enjeux à la fois sociaux et éducatifs liés à l'institution scolaire et son rôle dans le développement des compétences sociales des enfants, a-t-il expliqué.

Elle vise à évaluer et mesurer la prévalence du phénomène de la violence, toutes formes confondues, et les principaux facteurs qui en favorisent l'extension dans les espaces scolaires ainsi qu'à proposer des pistes d'intervention à même de prévenir et d'atténuer cette violence au sein des établissements d'enseignement, a ajouté M. El Malki.

Il a noté que l'étude s'efforce également d'identifier les acteurs et les parties prenantes dans ce phénomène, en tant qu'agresseurs ou victimes, en focalisant l'attention sur les trois niveaux scolaires, allant de l'école primaire au lycée, relevant que l'objectif de cette étude consiste à favoriser, à travers une profonde connaissance du phénomène, le développement et la mise en œuvre de politiques publiques pertinentes en vue d'édifier une école en mesure de fournir un enseignement de qualité et de garantir la sécurité et la préservation de la dignité des apprenants et de l'ensemble des cadres de l'école.

Le CSEFRS scelle quatre conventions de partenariat avec des départements ministériels et des institutions nationales

Le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS) a scellé, mercredi à Rabat, quatre conventions de partenariat avec des départements ministériels, la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire et l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA), dans le cadre des travaux de la deuxième session de son assemblée générale.

Une première convention-cadre de partenariat a été scellée entre le CSEFRS et le ministère des Habous et des Affaires islamiques, le ministère de l'éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Com-

pétences, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation ainsi que le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication. Cette convention vise à déterminer les domaines, conditions et modalités de coopération entre les parties, dans le cadre du respect de leurs missions et attributions, dans le but de faciliter l'échange d'informations, de documents, d'expertise et de recherches sur des questions liées à l'éducation et à la formation.

La convention porte aussi sur la mise en œuvre de la loi-cadre n°51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique et des recommandations du rapport général du Nouveau modèle de développement en

matière d'éducation et de formation.

Par ailleurs, une deuxième convention-cadre de coopération a été signée entre le Conseil et le ministère de l'Intérieur - l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) - dans le but de définir un cadre de référence régissant la collaboration entre les deux parties.

Les domaines de coopération concernent notamment la réalisation d'études de manière conjointe sur des questions relevant des champs de compétences des deux parties, l'échange des données, des expertises, des publications et des ressources, la réalisation de sondages et l'organisation de rencontres et de journées d'étude. Le Conseil a également scellé une convention-cadre de coopération avec

l'ANLCA, pour œuvrer de concert à lutter contre l'analphabétisme et consacrer la notion de l'apprentissage tout au long de la vie en vue d'améliorer la qualité des programmes d'alphabetisation et réduire le taux d'analphabétisme à un niveau permettant son éradication d'ici 2029.

Par la même occasion, une convention-cadre de coopération a été signée entre le CSEFRS et la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire, portant sur la réalisation d'études dans le domaine de l'enseignement primaire, l'organisation d'événements et de conférences, l'échange de données et de rapports entre les deux parties et l'organisation d'une conférence internationale sur l'enseignement primaire en 2024.



Chambre des représentants

Plénière lundi prochain consacrée aux questions orales adressées au chef du gouvernement sur la politique générale

La Chambre des représentants tiendra, lundi prochain, une séance plénière consacrée aux questions orales mensuelles adressées au chef du gouvernement sur la politique générale.

Selon un communiqué de la Chambre, cette séance, qui débutera à 15h, se tient conformément aux dispositions du 3e alinéa de l'article 100 de la Constitution et au règlement intérieur

de la Chambre.

Cette séance mensuelle sera suivie d'une séance plénière consacrée à l'examen et au vote des projets de textes de loi finalisés, ajoute la même source.

Walid Kebir : Le Maroc a réalisé en quelques années dans ses provinces du Sud ce que l'Algérie n'a pu réaliser en un demi-siècle sur l'ensemble de son territoire

Militant politique et défenseur algérien des droits de l'Homme vivant au Maroc, Walid Kebir était invité par les organisateurs du Moussem de Tan-Tan. Dans cet entretien, il nous livre ses impressions.

Libé : Vous êtes militant politique et défenseur des droits de l'Homme. Décrivez-nous la situation des droits de l'Homme dans votre pays ?

Walid Kebir : J'ai été persécuté en Algérie et menacé pour la simple raison que j'ai exprimé mon opinion quant à la situation politique du pays et pour avoir crié la volonté de changement qu'exprime le peuple algérien dans toutes ses composantes.

Vous avez visité les différentes provinces marocaines du Sud. Quelle appréciation faites-vous du développement que connaissent ces provinces ?

Le développement que connaissent ces provinces a étonné tous ceux qui ont eu la chance de les visiter et dément la propagande algérienne qui prétend que ce sont des « provinces occupées ». Rien qu'à voir la quiétude des habitants, les belles maisons qu'ils y bâtissent et les

infrastructures que ne cessent de créer et d'entretenir les autorités, on se rend compte que c'est l'œuvre d'un Etat qui se trouve chez lui et qui veut bâtir ses différentes régions. Dans des vidéos que j'ai partagées en live avec des compatriotes restés sous le joug de la junte d'Alger, ces derniers, commentant les infrastructures sportives et les différents stades de proximité de Laâyoune, ont souligné que le Maroc a réalisé en quelques années dans ses provinces du Sud ce que l'Algérie n'a pu réaliser en un demi-siècle sur l'ensemble de son territoire.

A Laâyoune, vous avez fondé un cadre défendant l'autonomie interne du Sahara marocain. Quels sont les efforts que vous avez accomplis pour la vulgarisation de ce cadre ?

A Laâyoune, ce cadre a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les populations locales exprimant leur adhésion et leur soutien. Sur le plan international, le cadre a eu le soutien d'activistes tunisiens, libyens, mauritaniens et saoudiens. Comme tout le monde le sait, le problème du Sahara demeure



l'unique obstacle à la mise sur les rails du Maghreb des peuples et tout le monde sait que ce problème est un artifice créé par les dictateurs d'Alger pour détourner l'attention du peuple algérien de ses problèmes. Mais cela n'empêche pas le Hirak qui a le soutien de tous les Algériens de revendiquer le départ des dictateurs imposés par les militaires.

D'aucuns assurent que les

richesses algériennes sont mises à la disposition des chefs du Polisario qui en privent et le peuple algérien et les populations des camps de Tindouf. Qu'en est-il, selon vous ?

Il n'est un secret pour personne que grâce aux fortunes que leur attribuent les dirigeants d'Alger, les chefs du Polisario mènent une vie de nababs au dé-

triment des populations séquestrées et affamées dans les camps de Tindouf. Les dictateurs d'Alger qui ne peuvent ignorer cette réalité ne font rien pour la changer. Bien au contraire, ils font tout pour la perpétuer et couvrent les violations des droits de l'Homme dont sont victimes ces populations.

Tan-Tan. Propos recueillis par Ahmadou El-Katab

Fin des travaux de la cinquième réunion ministérielle de l'UpM sur l'emploi et le travail

La Déclaration de Marrakech pose un "fondement très solide" pour les pays méditerranéens

La Déclaration de Marrakech, qui a sanctionné les travaux de la cinquième réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'emploi et le travail, qui s'est tenue en mai 2022, a posé un "fondement très solide" pour les pays du pourtour méditerranéen, a souligné, mercredi à Madrid, le commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, Nicolas Schmit.

"La Déclaration de Marrakech a posé un fondement très solide dans un certain nombre de domaines cruciaux pour tous les pays de la Méditerranée, qui sont l'éducation, l'emploi, l'inclusion des jeunes, la lutte contre la pauvreté et la création de

l'emploi", a relevé M. Schmit dans une déclaration à la MAP, en marge d'une réunion de haut niveau sur les compétences, organisée du 11 au 13 juillet par l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'Union européenne (UE).

Les conclusions de la Déclaration de Marrakech, qui appellent à relever les défis en matière d'emploi et d'employabilité pour les personnes les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, constituent "des acquis importants" pour édifier un avenir meilleur, a fait remarquer le commissaire européen.

Dans ce sens, M. Schmit a indiqué que la réunion de Marrakech a été "le fer de

lance" pour adopter des initiatives et des mesures importantes dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Ainsi, il a précisé que la rencontre de haut niveau de Madrid "se construit autour des acquis de la Déclaration de Marrakech, qui a renforcé une prise de conscience très forte des deux rives de la Méditerranée sur la nécessité d'intensifier notre coopération et l'importance du rôle crucial joué par les jeunes qui représentent un avenir et un potentiel énormes".

Les travaux de la réunion de haut niveau sur les compétences s'articulent autour de trois panels axés sur l'investissement dans les compétences, le

soutien aux transitions (verte, démographique et numérique) et l'anticipation de l'avenir du travail.

L'événement rassemble un large éventail de partenaires et de parties prenantes pour échanger des idées, des expériences et des bonnes pratiques, afin de répondre aux opportunités et aux défis actuels en matière et de développement des compétences dans un marché du travail en constante évolution. Il vise à recueillir, discuter, évaluer et diffuser les expériences et les bonnes pratiques, notamment en matière de soutien à la création d'emplois décents, de systèmes d'éducation et de formation de qualité, de compétences et d'employabilité.

Profanation du Saint Coran

Le CDH adopte une résolution condamnant les actes de haine religieuse



Le débat d'urgence, organisé mercredi à Genève, en marge de la 53e session du Conseil des droits de l'Homme (CDH), a été sanctionné par l'adoption d'une résolution condamnant les actes de haine religieuse, qui constituent une incitation à la violence et à la discrimination.

La résolution a été adoptée

par 28 voix pour, 12 contre et sept abstentions, lors de cette réunion convoquée à l'issue des profanations récurrentes du Saint Coran.

Les membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) ont unanimement voté en faveur de cette résolution, alors que l'ensemble des pays occidentaux ont voté contre, ainsi que le

Costa Rica.

La résolution prévoit notamment l'organisation d'un débat de haut niveau lors de la 54e session du CDH, en septembre 2023, en prévision d'un rapport qui sera présenté par le Haut-Commissaire lors de la 55e session, en mars 2024.

Le texte considère la profanation comme une incitation à la

haine, soulignant la nécessité de tenir pour responsables les auteurs de ces actes de haine religieuse, conformément aux obligations des États en vertu du droit international des droits de l'homme.

Le Maroc a appelé, mardi, le CDH à agir avec unité et intransigeance face à la profanation récurrente du Saint Coran, qui porte atteinte aux sentiments de plus d'un milliard de musulmans.

"Le combat contre la radicalisation, l'extrémisme, l'obscurantisme et la violence ne doit en aucun cas être sélectif. Ces manifestations doivent être condamnées sans équivoque", a lancé l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber.

Le Maroc, fervent défenseur des droits de l'Homme, s'est toujours attaché à une expression libre et sans entrave des opinions, quelles qu'elles soient, a-t-il rappelé, notant toutefois que le Royaume réaffirme, sans cesse, son engagement indéfectible en faveur de la promotion des valeurs du respect mutuel, de la tolérance, de la coexistence, de l'acceptation de l'autre et de la culture de paix.

Cette culture de la paix est la raison d'être même de Nations Unies, car elle incarne les trois piliers qui guident son action, a fait valoir le diplomate, estimant que le chemin vers la paix implique inévitablement le respect des valeurs sacrées des religions.

Le plan d'action de Rabat, la résolution présentée par le Maroc et adoptée par l'Assemblée Générale sur la lutte contre le discours de haine, le Forum de l'Alliance des civilisations tenu à Fès, en plus de l'appel d'Al Qods lors de la visite historique du Pape François au Maroc, sont autant de preuves de l'attachement fondamental du Royaume, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour un dialogue interconfessionnel sincère, dans la tolérance, le respect et l'acceptation de l'autre, sans discrimination aucune, sur une base quelconque, a-t-il ajouté.

À l'ouverture de la réunion, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a relevé que "le discours de haine sous toutes ses formes est en augmentation partout dans le monde", appelant à y faire face par le dialogue et l'éducation.

3ème Réunion ministérielle du Processus des Etats Africains Atlantiques

Adoption de la Déclaration de Rabat II

Les travaux de la 3ème Réunion ministérielle du Processus des Etats Africains Atlantiques (PEAA) ont pris fin, mercredi à Rabat, avec l'adoption de la Déclaration de Rabat II qui souligne l'engagement politique des pays membres du PEAA à mettre en œuvre leur partenariat visant à raffermir les liens de coopération et d'intégration entre les pays africains riverains de l'océan Atlantique pour consolider la paix, la stabilité et la prospérité partagées dans la région.

Selon le texte de cette Déclaration, les ministres ayant pris part à cette 3ème réunion du PEAA ont adopté le Programme d'Action de ce partenariat visant à "articuler sous forme d'objectifs programmatiques la vision d'un partenariat africain atlantique flexible, progressif et solidaire".

Dans cette déclaration sanctionnant les travaux de la 3ème réunion du PEAA, les ministres ont reconnu l'importance des priorités stratégiques du Programme d'Action pour soutenir l'intégration et le co-développement dans la région.

Ce Programme d'action contient des recommandations d'actions collectives

portant sur trois priorités stratégiques. Il s'agit, en effet, du dialogue politique et de sécurité autour de la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la piraterie maritime et la migration clandestine ; l'économie bleue, la connectivité maritime et l'énergie ; et enfin le développement durable et la protection et la conservation de l'environnement marin.

Dans cette Déclaration, les ministres ont salué le caractère participatif et inclusif du processus de consultations sur le Programme d'Action, sous la coordination du Secrétariat Permanent et se sont félicités également de l'engagement des Points Focaux dans ce processus de consultations, y compris lors de leurs réunions tenues à Rabat, les 07 et 08 mars 2023 et le 11 juillet 2023.

De même, ils ont souligné l'importance de l'examen du Programme d'Action selon les besoins et en fonction de l'évolution du contexte de coopération dans la région africaine atlantique ainsi qu'au niveau international, et affirmé, à cet égard, que la Réunion ministérielle est chargée de donner ses orientations pour

l'examen du Programme d'Action quand cela s'avère nécessaire.

Les participants à cette réunion ont relevé aussi l'importance d'établir des synergies et des liens de partenariat avec d'autres initiatives et processus de coopération des pays du Sud et du Nord de l'Atlantique, y compris l'initiative des Etats-Unis d'Amérique sur le renforcement de la coopération dans l'Atlantique, de manière à maximaliser les effets bénéfiques de coopération sur la stabilité et la prospérité partagées dans la région.

Les ministres ont en outre invité le Secrétariat Permanent et les Points Focaux à entamer le travail de consultations pour la formulation des Plans d'action des trois Groupes Thématiques, dont les Chefs de file respectifs sont le Nigéria, le Cabo Verde et le Gabon, sur la base du Programme d'Action. Les Plans d'action doivent inscrire des actions concrètes de mise en œuvre de ce partenariat.

Les ministres ont également mis en relief l'importance de la coordination aussi bien au niveau national que régional, et encouragé les pays membres de ce partena-

riat à établir des mécanismes nationaux de coordination pour faciliter sa mise en œuvre.

La prochaine réunion ministérielle du PEAA est prévue à New York, en septembre 2023, en marge de la 78ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'initiative de créer une réunion ministérielle du PEAA est la consécration de la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à faire de l'espace africain atlantique une zone de paix, de stabilité et de prospérité partagées. Cette troisième édition fait suite à deux réunions ministérielles tenues respectivement à Rabat et à New York en 2022.

La première réunion ministérielle, tenue à Rabat le 08 juin 2022, a adopté la Déclaration de Rabat I qui a souligné l'engagement politique des pays africains atlantiques à mettre en œuvre leur partenariat visant à raffermir les liens de coopération et d'intégration entre les pays africains riverains de l'océan atlantique, en vue de consolider la paix, la stabilité et la prospérité partagées dans la région.

Economie

Le HCP prévoit un déficit budgétaire à 4,8% en 2023

Le déficit budgétaire devrait enregistrer un allègement à 4,8% en 2023, compte de l'évolution des dépenses et recettes ordinaires et de celles des dépenses d'investissement représentant près de 6,5% du PIB durant la même année, selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

"La situation des finances publiques devrait se caractériser en 2023 par la poursuite de l'amélioration des équilibres budgétaires en dépit du contexte économique difficile. Ainsi, la performance des recettes de l'Etat, soutenues par la dynamique des composantes fiscale et non fiscale, devrait compenser la hausse des dépenses ordinaires", indique le HCP dans le Budget économique exploratoire 2024.

Toutefois, cette situation demeure confrontée aux risques d'augmentation des dépenses relatives au soutien du pouvoir d'achat, relève la même source.

Au détail, les recettes ordinaires devraient afficher une évolution positive en 2023 pour atteindre 22,7% du PIB au lieu de la moyenne de 20,4% enregistrée entre 2014 et 2022, rapporte la MAP.

A l'exception du recul des recettes de l'impôt sur les sociétés (IS), qui ont marqué une progression remarquable en 2022, les autres composantes fiscales devraient profiter des hausses significatives des entrées au titre de l'impôt sur le revenu (IR), de la taxe intérieure de consommation (TIC), ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits de douane qui devraient s'améliorer en 2023.

Dans ce sillage, le HCP indique que les efforts de restauration des marges budgétaires devraient être consolidés également par la poursuite de la mobilisation des recettes non fiscales qui devraient atteindre près de 3,8% du PIB. Cette évolution serait attribuable à la hausse des autres recettes, notamment celles au titre des mécanismes innovants de financement.

Par ailleurs, les dépenses totales devraient avoisiner 27,9% du PIB, suite à la poursuite de l'orientation de la politique de l'Etat en matière de dépenses, notamment celles relatives aux mesures conjoncturelles pour faire face à la hausse des prix, aux réformes sociales, et à la promotion des investissements.

En effet, les dépenses ordinaires devraient s'établir à près de 21,4% du PIB, en augmentation de 2,1 points du PIB par rapport à la moyenne annuelle enregistrée entre 2014 et 2022. Ces dépenses devraient s'accroître suite à la hausse attendue des dépenses des biens et services qui devraient atteindre près de 16,6% du PIB.

En revanche, les dépenses de la compensation reculeraient à 2,7% du PIB contre 3,2% du PIB en 2022, sous l'effet de la baisse des prix des matières premières sur le marché international notamment ceux du blé tendre et du gaz naturel.

Aggravement du déficit budgétaire et recul des recettes douanières à fin juin



Le déficit budgétaire s'est établi à 27,9 milliards de dirhams (MMDH) à fin juin 2023, au lieu de 14,3 MMDH un an auparavant, selon les données publiées par la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Fin mai 2023, la situation des charges et ressources du Trésor avait dégagé un déficit budgétaire de 20,3 MMDH contre 14,5 MMDH un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 22,7 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA).

Dans son récent Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP), la Trésorerie

générale indique que le déficit budgétaire à fin juin tient compte cette fois-ci d'un solde positif de 19,8 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA, contre un déficit du Trésor de 14,3 MMDH observé à fin juin 2022 compte tenu d'un solde positif de 27,2 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

Selon le document, «la situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin juin 2023 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 5,3% et des dépenses ordinaires émises de 6% dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 3.138 MDH».

Il ressort ainsi des chiffres que les recettes ordinaires brutes se sont établies à 155,2 MMDH contre 147,4 MMDH à la même période de l'année 2022, correspondant à une hausse de 5,3% équivalant à +7,8 MMDH.

Cette évolution provient de l'augmentation des impôts directs de 5%, des droits de douane de 3,1%, des droits d'enregistrement et de timbre de 13,8% et des recettes non fiscales de 30,7%, conjuguée à la baisse des impôts indirects de 0,5%, a expliqué la TGR.

A noter que les recettes fiscales brutes ont été de 140,7 MMDH durant ce mois contre 136,3 MMDH à fin juin 2022, traduisant un accroissement de 3,2% (+4,4

MMDH), en raison de la baisse des recettes douanières de 3% et de la hausse de la fiscalité domestique de 6,5%.

Les recettes non fiscales ont de leur côté atteint 14,5 MMDH contre 11,1 MMDH un an auparavant.

Elles ont ainsi bondi de 30,7% ou +3,4 MMDH, suite notamment à «l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (7,46 MMDH contre 4,50 MMDH), des fonds de concours (1,116 MMDH contre 596 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (731 MDH contre 311 MDH), conjuguée à la diminution des recettes de monopoles (3,053 MMDH contre 3,936 MMDH)».

En ce qui concerne les dépenses émises au titre du budget général, les données montrent qu'elles se sont élevées à 257,3 MMDH à fin juin 2023, correspondant à une hausse de 18,1% par rapport à leur niveau à fin juin 2022.

Selon la Trésorerie générale, la hausse des dépenses s'explique par «l'augmentation de 5,3% des dépenses de fonctionnement, de 12,7% des dépenses d'investissement et de 59,6% des charges de la dette budgétisée».

Il est à noter qu'à fin juin 2023, «les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au

visa préalable d'engagement, se sont élevés à 382 MMDH», a fait savoir la Trésorerie générale.

Selon les économistes de la TGR, ils ont représenté un taux global d'engagement de 50% contre 49% à fin juin 2022 et un taux d'émission sur engagements de 83% contre 81% un an auparavant.

Ces derniers soulignent par ailleurs que les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 78,7 MMDH, précisant qu'elles tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 15,9 MMDH contre 16,3 MMDH un an auparavant.

Les dépenses émises, qui intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscales pour 2 MMDH, ont pour leur part atteint 59,7 MMDH, a ajouté la TGR indiquant que le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor est estimé à 19 MMDH.

De leur côté, les recettes des SEGMA se sont élevées à 1,332 MMDH à fin juin 2023 au lieu de 885 MDH à fin juin 2022, en hausse de 50,5%; tandis que les dépenses se sont établies à 546 MDH durant le même mois contre 510 MDH un an auparavant, ce qui correspond à une hausse de 7,1%.

Alain Bouithy



Hausse de 18,1% des dépenses émises au titre du budget général par rapport à fin juin 2022, selon la TGR

La RAM ambitionne de se positionner en "transporteur global" à l'horizon 2037

Royal Air Maroc (RAM) aspire à se positionner en "transporteur global" aux ambitions internationales à l'horizon 2037, a indiqué, mercredi à Casablanca, le président directeur général de la compagnie nationale, Hamid Addou.

Dans le cadre du nouveau contrat-programme 2023-2037 entre Royal Air Maroc et l'Etat, la compagnie engage un plan de développement qui devrait lui permettre de changer de dimension et de se positionner en transporteur global

aux ambitions internationales à l'horizon 2037, a souligné M. Addou lors d'une conférence de presse dédiée au nouveau contrat-programme.

À travers un nouveau business model global, la RAM va changer de dimension au profit du pays, de son économie et de son rayonnement, via un plan d'expansion qui s'appuie sur un développement conséquent de sa flotte et un redéploiement de sa stratégie d'exploitation, a-t-il expliqué.

RAM devrait passer du statut de compagnie traditionnelle, dotée d'un hub régional moyen-courrier Nord-Sud, à celui de transporteur global, avec un rythme de croissance supérieur, en exploitant un hub transcontinental Nord-Sud et Est-Ouest, une nouvelle approche "point-à-point" et un réseau national transversal, a-t-il ajouté, notant que la compagnie ambitionne, à l'horizon de 2037, de se doter de 200 avions, couvrir 143 destinations et atteindre 94 milliards de dirhams (MMDH) en termes de chiffre d'affaire (CA) avec 31,6 millions de passagers, rapporte la MAP. Entre mars 2024 et fin 2024, la RAM compte acquérir de nouveaux avions dans le cadre de l'implémentation de sa stratégie de développement, a fait savoir M. Addou, ajoutant qu'en-

tre 2022 et 2027 la RAM a pour objectif d'accélérer l'élargissement de sa flotte avec un focus sur les pays de l'Amérique, la couverture de l'ensemble du continent africain et le desserrement de l'Asie mais avec modération.

En ce qui concerne la nouvelle approche transversale du réseau national, elle permettra, selon le PDG de la compagnie, de mieux connecter les villes du Royaume et de promouvoir le tourisme intérieur grâce à de nouvelles dessertes au départ de Casablanca, Rabat, Agadir, et de nouvelles lignes transversales connectant Fès, Nador, Oujda, Guelmim, Laayoune et Dakhla.

Premier transporteur touristique marocain, avec 5 millions et demi de touristes transportés par an, la RAM, a-t-il poursuivi, est aujourd'hui au cœur de la stratégie touristique et des approches de désenclavement et de développement d'un certain nombre de régions, notant que RAM prévoit le renforcement de sa flotte et de ses liaisons aériennes afin d'accompagner la stratégie touristique nationale et répondre à la demande croissante.

M. Addou s'est, par ailleurs, félicité de la compétence et de l'innovation de la jeunesse marocaine qui a permis de réussir le déploiement de la vision stra-

tégique de la RAM, ajoutant que l'engagement de la compagnie lui a également permis de faire face aux nombreuses crises qui ont eu lieu pendant 40 ans.

Il a, dans ce sens, rappelé que la crise du Covid-19 et son impact qui a mis à l'arrêt durant de nombreux mois le secteur aérien international, a permis de révéler les capacités de résilience de la compagnie nationale, forgées par une histoire jalonnée de cycles de crises, de nouvelles orientations stratégiques et d'opportunités.

À cet égard, le responsable a souligné que la résilience face aux épreuves et aux crises, ainsi que le service de l'Etat et des citoyens, mais aussi des Marocains et Africains du Monde fait partie de l'ADN de la RAM, soulignant l'engagement de la compagnie nationale en faveur de la réussite de l'Opération Marhaba, des différents événements culturels et sportifs, dont la Coupe du Monde, et du transport vers les Lieux Saints qu'il a qualifié de "mission historique".



La compagnie nationale prévoit le renforcement de sa flotte et de ses liaisons aériennes afin d'accompagner la stratégie touristique nationale



Le groupe Smurfit Kappa inaugure sa première usine d'emballage en Afrique à Ain Aouda

Smurfit Kappa, l'un des principaux acteurs mondiaux de l'emballage en papier et leader européen du marché, a inauguré, mercredi, sa première usine intégrée d'emballage en carton ondulé au Maroc et en Afrique, dans la zone industrielle de Ain Aouda (région de Rabat).

Inaugurée en présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, cette usine qui s'étend sur une superficie de 25.000 m², a été mise au point en un temps record de 7 mois, mobilisant un investissement de plus de 35 millions d'euros, rapporte la MAP.

Elle devra créer quelque 400 emplois directs et indirects, et apporter des solutions d'emballage innovantes et durables, pour compléter les chaînes de valeur de nombreux secteurs dont l'industrie, l'agriculture, l'automobile et le e-commerce.

L'usine dispose d'un système intégré de production d'emballages en carton, permettant aussi bien la fabrication des plaques brutes que d'emballages élaborés en carton ondulé. La production de cette usine est entièrement destinée à la consommation du marché marocain et répondra aux besoins des clients locaux et multinationaux installés au Maroc.

S'exprimant à cette occasion, M. Mezzour a fait savoir que le secteur des emballages en papier ou en carton est un élément clé de notre stratégie de diversification économique, de développement de la production locale, de l'innovation technologique et de la promotion d'une économie nationale verte.

Dans ce sens, le ministre a indiqué que "c'est

pour cette raison que nous sommes tout particulièrement fiers de célébrer aujourd'hui l'inauguration de l'usine de Smurfit Kappa au Maroc, qui marque un jalon important dans le développement du secteur, de par sa contribution à la substitution des importations des produits d'emballage, au transfert technologique et à la transition écologique de notre industrie".

Pour sa part, le CEO du Groupe Smurfit Kappa, Tony Smurfit, a affirmé que l'inauguration de la première unité de production de carton ondulé en Afrique représente une étape importante pour Smurfit Kappa, notant que le Groupe continuera d'innover et de fournir aux clients un produit de qualité de manière durable, et combinera son envergure et son expertise mondiales avec les connaissances de pointe de l'équipe locale pour offrir le meilleur service aux clients.

Il a également précisé que la situation géographique du Maroc vient compléter les activités du Groupe en Europe et renforce sa présence internationale, constituant ainsi un avantage concurrentiel.

De son côté, le Président Directeur Général de Smurfit Kappa Maroc, Mounir Naciri, a souligné que l'implantation de l'usine à Rabat permet à l'entreprise de collaborer et de travailler plus étroitement avec ses clients au Maroc. M. Naciri a, en outre, relevé que cette première usine de Smurfit Kappa, unique au Maroc, permettra de soutenir la production locale des emballages en carton ondulé, notant qu'en plus d'absorber une partie du déficit du marché, elle l'alimentera en so-

lutions innovantes et durables, répondant aux besoins de plus en plus précis et complexes des clients. L'axe Casablanca-Rabat concentre plus de 70% de la consommation nationale en emballage en carton pour industrie, d'où le choix de Rabat pour abriter cette usine, a fait remarquer le PDG de Smurfit Kappa Maroc.

Ce premier investissement de Smurfit Kappa sur le continent africain est le premier "Greenfield" du groupe depuis près de 30 ans. La conception et les machines bénéficient du savoir-faire du groupe pour répondre au mieux aux besoins locaux en matière d'emballage. La combinaison de trois facteurs essentiels a positionné le Maroc comme destination de choix pour le premier investissement du groupe en Afrique. Tout d'abord, la vision claire et ambitieuse du Royaume en matière de développement industriel, la taille du marché marocain avec un besoin croissant et une demande qui dépasse l'offre, et la forte dynamique des secteurs les plus consommateurs d'emballages. Avec la philosophie "Penser globalement, agir localement", l'usine de Rabat combine l'expérience et le savoir-faire du groupe avec l'expertise de son équipe et management 100% local. Cette dernière maîtrise les besoins de ses clients dans la région, leur apportant ainsi une valeur différenciée.

L'usine Smurfit Kappa de Rabat est également la seule usine du secteur au Maroc qui dispose de près de 1.500 panneaux solaires d'une puissance installée de 800 kWc, qui produiront annuellement 1,3 GWh couvrant plus de 55% de ses besoins. Aussi le groupe a choisi d'investir dans

une technologie d'avenir permettant d'optimiser sa consommation de gaz et de la réduire de 18% comparée à une installation conventionnelle.

L'usine est également équipée d'un dispositif de traitement des eaux et d'un double système de purification d'eau physico-chimique et biologique similaire à celui d'une station d'épuration des eaux urbaines, entraînant une réduction de 50% de sa consommation. Elle dispose aussi d'un système de chauffage d'eau sanitaire des bureaux et des vestiaires basés sur la réutilisation de la chaleur dégagée lors du fonctionnement des compresseurs. L'ensemble de ces installations ont mobilisé un investissement supplémentaire de plus de 3 millions d'euros et permettent à l'usine de réduire son empreinte carbone de 900 tonnes par an. Rappelons que le groupe Smurfit Kappa est présent au Maroc depuis les années 90 avec un bureau commercial établi à Casablanca dès 2018.

Depuis plusieurs années, l'entreprise a mis en place un important réseau d'unités industrielles d'emballages carton pour agriculture situées dans les zones agricoles, notamment Biougna, Larache, Mediouna, Sidi Bibi et Tanger, dans l'objectif de fournir à ses clients des solutions d'emballages personnalisées et durables, dans les meilleurs délais et conditions. La cérémonie d'inauguration de l'usine s'est déroulée en présence notamment de l'ambassadeur d'Irlande au Royaume du Maroc, James McIntyre, de l'ambassadrice de l'Union européenne au Royaume du Maroc, Patricia Lombart Cussac, et du PDG de Smurfit Kappa Espagne, Portugal, Ignacio Sevillano.



Libé *Eté*



La Rafa Nadal Academy *Un legs du champion à son sport et à son île*

C'est un endroit que le champion voulait à son image: à la Rafa Nadal Academy, on joue au tennis, on croise des joueurs de premier plan, d'autres en devenir, et on s'instruit. Pour devenir meilleur, toujours meilleur.

Basée à Manacor, la ville natale du champion aux 22 titres en Grand Chelem, cette académie constitue aussi son héritage, tant pour son sport que pour son île de Majorque, dans l'archipel espagnol des Baléares.

"Cela vient de l'envie de Rafael et de son père de rester investi dans le tennis après la fin de carrière de Rafael", raconte à l'AFP Toni Nadal, son oncle et ancien entraîneur, désormais directeur du tennis à l'académie.

"Il est resté actif plus longtemps que l'on pensait", ajoute-t-il dans un sourire, gardant un oeil sur les prometteurs talents qui s'entraînent à côté.

A 37 ans, Nadal n'a plus joué en tournoi depuis le mois de janvier en raison d'une blessure à la hanche, mais reste très proche de son académie où il apparaît sou-

vent, pas seulement pour s'entraîner. Le 14 juin, il y a présidé une



Casper Ruud est arrivé à l'académie lorsqu'il avait 19 ans, qu'il était 143e mondial et qu'il espérait intégrer l'élite. Aujourd'hui, à 24 ans Ruud est 4e mondial, a gagné dix tournois et joué trois finales de Grand Chelem

cérémonie de remise de diplômes à 49 joueurs et étudiants, en compagnie d'Iga Swiatek, la N.1 mondiale polonaise qui n'a jamais caché son admiration pour l'Espagnol.

Au mois de mai, il y a également convoqué une conférence de presse pour annoncer son forfait à Roland-Garros, espérant un retour en 2024 pour "la probable dernière année de (sa) carrière sportive", avec si possible "les garanties de pouvoir en profiter".

C'est sur les courts de son académie qu'il prépare ce come-back, au milieu des jeunes sportifs qui ont parfois la chance de frapper la balle avec le roi de la terre battue, vainqueur à quatorze reprises des Internationaux de France.

"J'ai eu la chance de jouer avec lui plusieurs fois", raconte Daniel Rincon, 20 ans et vainqueur de l'US Open junior en 2021, installé sur la terrasse du centre d'entraînement. "Il nous aide beaucoup, lors des pauses ou même pendant les exercices. Il veut toujours que l'on s'améliore. Pour nous, ses conseils sont très précieux." Le Norvégien Casper Ruud est

arrivé à l'académie lorsqu'il avait 19 ans, qu'il était 143e mondial et qu'il espérait intégrer l'élite. Aujourd'hui, à 24 ans Ruud est 4e mondial, a gagné dix tournois et joué trois finales de Grand Chelem, dont l'une face à Nadal à Roland-Garros en 2022.

Au-delà de ses 40 courts de tennis, en dur ou en terre battue, en extérieur ou en indoor, il y a aussi une école internationale, où les jeunes joueurs peuvent étudier et se préparer à l'université.

Les membres de l'académie peuvent également profiter d'autres équipements: piscines, terrains de padel et même un petit terrain de football, dans le but de former non seulement des joueurs et joueuses de tennis mais aussi "les meilleurs personnes possibles" selon l'entraîneur français Jeremy Paisan.

"La chose la plus importante, ce sont les valeurs que l'on transmet", fait remarquer Paisan, responsable des joueurs âgés de 14 à 18 ans à l'académie où sont placardées un peu partout des citations motivantes de Nadal. "Pendant ma carrière, j'ai ap-

pris à souffrir" peut-on lire, ou encore "Je travaille toujours avec un objectif dans la tête: m'améliorer comme joueur et comme personne".

L'académie abrite également un musée, retraçant les moments marquants de la carrière de Nadal. Des succès qui sont dus à sa persévérance et son travail acharné, comme le rappelle Toni Nadal qui veut inculquer ces valeurs aux élèves et rappeler aux plus ambitieux de garder les pieds sur terre: "+Celui qui travaille le plus dur est celui qui a le plus de chances de réussir, donc je vais travailler plus dur que les autres+."

En dépit des succès monumentaux de Rafael Nadal, l'académie mesure la réussite différemment, explique Toni Nadal: "Le succès n'est pas d'avoir eu Casper (Ruud) ou Felix (Auger-Aliassime), mais que chacun donne sa pleine mesure, et que les enfants qui viennent ici se donnent à fond, travaillent et n'aient pas l'impression de perdre leur temps."

Ahmed Sefrioui, écrivain marocain, né en 1915 à Fès et décédé en mars 2004, est l'un des fondateurs de la littérature marocaine d'expression française. Son œuvre "La boîte à merveilles" est un roman autobiographique, écrit en 1952 et paru aux éditions Le Seuil en 1954.

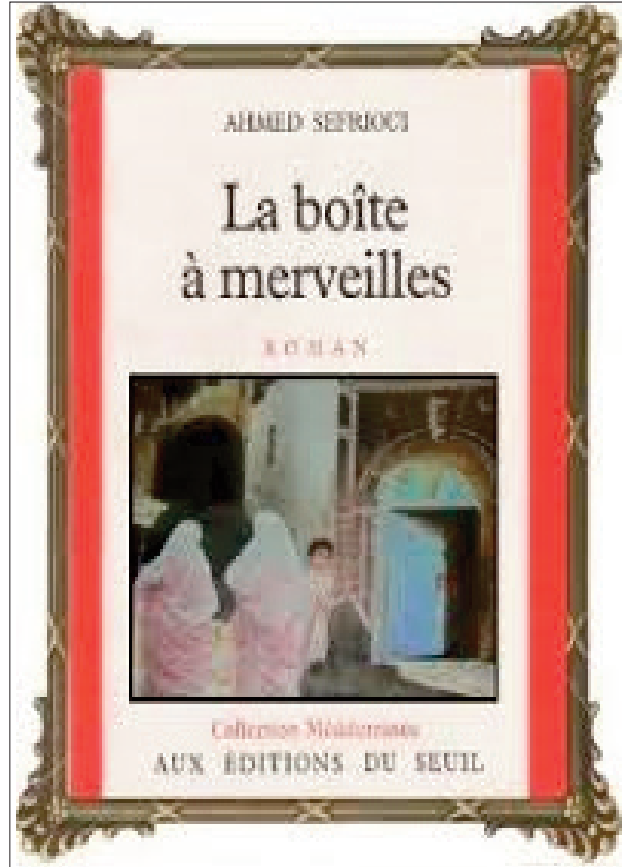
Le livre

Le MARDI, jour néfaste pour les élèves du Msid, me laisse dans la bouche un goût d'amertume. Tous les mardis sont pour moi couleur de cendre.

Il faisait froid, ma nuit avait été peuplée de cauchemars. Des femmes échelées menaçaient de me crever les yeux, m'envoyaient au visage les pires injures. Parfois, l'une d'elles me balançait à travers la fenêtre et je m'enfonçais lourdement dans le vide. Je criai. Une main, combien douce, se posa sur mon front. Le matin, je me rendis au Msid selon mon habitude. Le fqih avait son regard de tous les mardis. Ses yeux n'étaient perméables à aucune pitié. Je décrochai ma planchette et me mis à anonner les deux ou trois versets qui y étaient écrits.

A six ans, j'avais déjà conscience de l'hostilité du monde et de ma fragilité. Je connaissais la peur, je connaissais la souffrance de la chair au contact de la baguette de cognassier. Mon petit corps tremblait dans ses vêtements trop minces. J'appréhendais le soir consacré aux révisions. Je devais, selon la coutume, réciter les quelques chapitres du Coran que j'avais appris depuis mon entrée à l'école.

A l'heure du déjeuner, le maître me fit signe de partir. J'accrochai ma planchette. J'enfilai mes babouches qui m'attendaient à la porte du Msid et je traversai la rue. Ma mère me reçut assez froidement. Elle souffrait d'une terrible migraine. Pour enrayer le mal, elle avait les tempes garnies de rondelles de papier copieusement enduites de colle de farine. Le déjeuner fut improvisé et la bouilloire sur son brasero entama timidement sa chanson. Lalla Aïcha, une ancienne voisine, vint nous rendre visite. Ma mère la reçut en se plaignant de ses maux tant physiques que moraux. Elle affectait une voix faible de convalescente, s'étendant sur les souffrances de telle partie de son corps, serrait violemment des deux mains sa tête empaquetée dans un foulard. Lalla Aïcha lui prodigua toutes sortes de conseils, lui indiqua un fqih dans un quartier éloigné, dont les talismans faisaient miracle. Je me tenais timide et silencieux dans mon coin. La visiteuse remarqua sa



pâleur de mon visage.

- Qu'a-t-il ton fils ? demanda-t-elle. Et ma mère de répondre :

- Les yeux du monde sont si mauvais, le regard des envieux a éteint l'éclat de ce visage qui évoquait un bouquet de roses. Te souviens-tu de ses joues qui suaient le carmin ? et de ses yeux aux longs cils, noirs comme les ailes du corbeau ? Dieu est mon mandataire, sa vengeance sera terrible.

- Je peux te donner un conseil, dit Lalla Aïcha : montons tous les trois cet après-midi à Sidi Ali Boughaleb. Cet enfant ne pourra pas supporter le Msid; si tu lui faisais boire de l'eau du sanctuaire, il retrouverait sa gaieté et sa force. Ma mère hésitait encore. Pour la convaincre Lalla Aïcha parla longuement de ses douleurs de jointures, de ses jambes qui ne lui obéissaient plus, de ses mains lourdes comme du plomb, des difficultés qu'elle éprouvait à se retourner dans son lit et des nuits blanches qu'elle avait passées à gémir comme Job sur son grabat. Grâce à Sidi Ali Boughaleb, patron des médecins et des barbiers, ses douleurs ont disparu.

- Lalla Zoubida, c'est Dieu qui m'envoie pour te secourir, t'indiquer la voie de la guérison, je vous aime, toi et ton fils, je ne retrouverai jamais le goût ni de la nourriture, ni de la boisson si je vous abandonne à vos souffrances. Ma mère promit de visiter Sidi Ali Boughaleb et de m'emmener cet après-midi même. Lalla Aïcha soupira de satisfaction. Les deux

femmes restèrent à bavarder encore longtemps. Ma mère monta sur la terrasse, redescendit avec une brassée de plantes aromatiques qu'elle cultivait dans des pots ébréchés et de vieilles marmites d'émail. Elle parfuma son thé de verveine et de sauge, proposa à Lalla Aïcha une petite branche d'absinthe à mettre dans son verre. Elle refusa poliment, déclara que ce thé était déjà un véritable printemps. Je mis dans mon verre toutes sortes de plantes aromatiques. Je les laissai longtemps macérer. Mon thé devint amer, mais je savais que cette boisson soulageait mes fréquentes coliques. Ma mère se leva pour se préparer. Elle changea de chemise et de mansouria, chercha au fond du coffre une vieille ceinture brodée d'un vert passé, trouva un morceau de cotonnade blanche qui lui servait de voile, se drapa dignement dans son haïk fraîchement lavé.

C'était, en vérité, un grand jour. J'eus droit à ma djellaba blanche et je dus quitter celle de tous les jours, une djellaba grise, d'un gris indéfinissable, constellée de taches d'encre et de ronds de graisse. Lalla Aïcha éprouva toutes sortes de difficultés à s'arracher du matelas où elle gisait.

J'ai gardé un vif souvenir de cette femme, plus large que haute, avec une tête qui reposait directement sur le tronc, des bras courts qui s'agitaient constamment. Son visage lisse et rond m'inspirait un certain dégoût. Je n'aimais pas qu'elle m'embrassât. Quand elle venait chez

nous, ma mère m'obligeait à lui baiser la main parce qu'elle était chérifa, fille du Prophète, parce qu'elle avait connu la fortune et qu'elle était restée digne malgré les revers du sort. Une relation comme Lalla Aïcha flattait l'orgueil de ma mère.

Enfin, tout le monde s'engagea dans l'escalier. Nous nous trouvâmes bientôt dans la rue. Les deux femmes marchaient à tout petits pas, se penchant parfois l'une sur l'autre pour se communiquer leurs impressions dans un chuchotement. A la maison, elles faisaient trembler les murs en racontant les moindres futilités, tellement leurs cordes vocales étaient à toute épreuve; elles devenaient, dans la rue, aphones et gentiment minaudières. Parfois je les devançais, mais elles me rattrapaient tous les trois pas pour me prodiguer des conseils de prudence et des recommandations. Je ne devais pas me frotter aux murs : les murs étaient si sales et j'avais ma superbe djellaba blanche, je devais me moucher souvent avec le beau mouchoir brodé pendu à mon cou, je devais de même m'écartier des ânes, ne jamais être derrière eux car ils pouvaient ruer et jamais devant car ils prenaient un malin plaisir à mordre les petits enfants.

- Donne-moi la main, me disait ma mère.

Et cinq pas après :

Va devant, tu as la main toute moite. Je reprenais ma liberté mais pour un temps très court. Lalla Aïcha se proposait de me guider dans la cohue. Elle marchait lentement et tenait beaucoup de volume. Un embouteillage ne tardait pas à se former. Les passants nous lançaient toutes sortes de remarques déplaisantes mais finissaient par se porter à notre secours. Des bras inconnus me soulevaient du sol, me faisaient passer par-dessus les têtes et je me trouvais finalement dans un espace libre. J'attendais un bon moment avant de voir surgir de la foule les deux haïks immaculés. La scène se renouvela plusieurs fois durant ce voyage. Nous traversâmes des rues sans nom ni visage particuliers. J'étais attentif aux conseils de mes deux guides, je m'appliquais à me garer des ânes, butais inévitablement dans les genoux des passants. Chaque fois que j'évitais un obstacle, il s'en présentait un autre. Nous arrivâmes enfin au cimetière qui s'étend aux abords de Sidi Ali Boughaleb. J'esquissai un timide pas d'allégresse.

Les tombes couvertes de soucis rougeoyaient au soleil. Ça et là des marchands trônaient derrière leurs pyramides d'oranges. On entendait les coups de tambourin d'un chanteur populaire et la clochette du marchand d'eau. Sur la petite place, des campagnards vendaient du bois pour la lessive, des braseros de terre cuite, des plats pour cuire les galettes. Les éventaires des marchands de sucreries attirèrent mon regard. On y voyait exposés des coqs et des poussins en sucre jaune ornémenté de filets roses, des thières transparentes, de minuscules babouches et des soufflets.

(A suivre)



Les meilleures plages du monde



Calanque de Navagio en Grèce

Si la Grèce est réputée pour ses superbes îles, elle l'est également pour ses plages absolument splendides et notamment la calanque de Navagio. Elle n'est accessible qu'en bateau. Les falaises qui l'entourent et l'épave échouée sur le sable rendent cette calanque tout à fait unique. Assurément, l'une des plus belles plages de la planète.

Recette

Mini-burgers moelleux au thon



Ingrédients :

1 tasse et demie de farine à pain
 1 c-à-c de levure sèche active
 ½ c-à-c de sel
 1 c-à-c de sucre
 100 ml d'eau tiède
 28 g de beurre à température ambiante
 Pour la farce :
 1 boîte de thon
 1 c-à-c de mayonnaise
 Du fromage coupé en 4 pour avoir 4 mini-tranches
 Rondelles de tomate cerise
 Feuilles de laitue
 Rondelles d'olives noires ou vertes
 Cornichons coupés en petits dés

Préparation :

Verser la levure dans un peu d'eau tiède (pas chaude), ajouter le sucre, couvrir d'un film plastique et laisser mousser environ 10 min.
 Mélanger la farine et le sel dans un saladier. Ajouter le beurre mou et sabler du bout des doigts. Ajouter la levure ainsi que l'eau tiède. Pétrir

quelques minutes afin d'obtenir une pâte souple. Couvrir d'un film plastique et d'un torchon propre. Laisser lever à l'abri de l'air jusqu'à ce qu'elle double de volume.

Dégazer la pâte et former de petites boules.

Déposer au fur et à mesure sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.

Laisser lever une seconde fois jusqu'à ce que les petits pains doublent de volume.

Badigeonner de jaune d'oeuf mélangé à un peu de lait.

Préchauffer le four à 400 F (200 C)

Enfourner les mini-pains durant 12-14 min ou jusqu'à ce qu'ils soient **légèrement dorés**.

Sortir du four et laisser refroidir sur une grille avant de couper en deux les burgers.

Préparer la farce en mélangeant le thon, la mayonnaise ainsi que les cornichons.

Badigeonner les pains de moutarde. Ajouter une petite cuillère de farce.

Déposer des rondelles de tomates et une petite tranche de fromage. Déposer la seconde tranche de pain burger.

Déposer au fur et à mesure sur une assiette de service.

Décès de Milan Kundera

Une grande voix de la littérature mondiale s'est éteinte

L'une des plus grandes voix de la littérature mondiale, l'écrivain franco-tchèque Milan Kundera, auteur de "L'Insoutenable légèreté de l'être", est mort mardi après-midi à l'âge de 94 ans à Paris, où il résidait depuis des décennies.

Le président français Emmanuel Macron a salué sur Twitter un "esprit libre", ainsi que "son ironie et son génie (qui) ont fait de ses oeuvres des classiques de notre temps".

"Immense tristesse. Milan Kundera avait choisi la France pour ne jamais cesser d'être libre. (...) Avec lui, une des plus grandes voix de la littérature européenne s'éteint", a réagi la ministre française de la Culture, Rima Abdul Malak, sur le même réseau social.

Il "est décédé dans l'après-midi du mardi 11 juillet 2023", a annoncé mercredi à l'AFP Gallimard, son éditeur français de longue date.

"Malheureusement, je peux vous confirmer que Milan Kundera est décédé (...) à la suite d'une longue maladie", a précisé à l'AFP Anna Mrazova, la porte-parole de la Milan Kundera Library, dans sa ville natale de Brno, dans l'actuelle Ré-

publique tchèque.

À Strasbourg où ils étaient réunis, les députés européens ont observé une minute de silence, debout, en hommage à l'écrivain.

Peintre sarcastique de la condition humaine, dans ses dimensions politiques, amoureuses et érotiques, Kundera était l'un des rares auteurs à être entré de son vivant dans la prestigieuse collection française de La Pléiade. Il a été traduit dans une cinquantaine de langues.

Né tchécoslovaque le 1er avril 1929, déchu de cette nationalité avant de devenir tchèque sur le tard, il était français depuis 1981.

Milan Kundera "a pu atteindre des générations de lecteurs sur tous les continents avec son travail et a acquis une renommée mondiale", a souligné sur Twitter le Premier ministre Petr Fiala.

Ce défenseur de la liberté, qui a démarré sa carrière en exposant les absurdités du régime communiste, était destiné comme ses parents à une carrière de musicien. Et Milan Kundera fut d'abord un écrivain mélomane: ses premiers textes, des poèmes, sont composés comme des sonates.



Dans les années 60, il publie deux romans, "La Plaisanterie", salué notamment par le poète français Louis Aragon, et "Risibles amours", des textes dressant un bilan amer des illusions politiques de la génération du coup de Prague qui, en 1948, permit l'arrivée au pouvoir des communistes.

Mis à l'index dans son pays après le Printemps de Prague, Kundera s'exile en 1975 en France avec son épouse Vera, présentatrice vedette de la télévision tchèque.

Naturalisé, il choisira dès lors le français, qu'il maîtrisait parfaitement, comme langue d'écriture. Il marquait sa rupture avec un pays natal qui le déchoit de sa nationalité en 1979, puis la lui rend en 2019.

En France, il publie notamment "La Valse aux adieux" ou "Le Livre du rire et de l'oubli". Découvrant que son premier traducteur français avait dénaturé son style, il a été extrêmement pointilleux ensuite sur les éditions françaises de ses oeuvres.

En 1984 paraît ce que d'aucuns considèrent comme son chef-d'oeuvre, "L'Insoutenable légèreté de l'être", roman d'amour et ode à la liberté, tout à la fois grave et désinvolte. Le livre sera adapté au cinéma, avec Juliette Binoche et Daniel Day-Lewis.

Il s'abstient de s'exprimer dans les médias depuis le milieu des années 80, souhaitant qu'on parle de son oeuvre et de rien d'autre.

Interrogé par l'AFP mercredi, Bernard Pivot se souvient que son passage en 1984 dans l'émission Apostrophes s'était "bien passé", mais qu'il n'avait plus entendu parler de l'écrivain après, comme tous ses confrères journalistes.

Milan Kundera vivait discrètement dans le centre de Paris, avec un cercle de proches très restreint. Il a été plusieurs fois victime de canulars annonçant sa mort avant l'heure.

Il était régulièrement pressenti pour le Nobel de littérature, qu'il n'a jamais décroché.

Un carnaval à Tan-Tan pour célébrer la diversité culturelle au Sahara



Un carnaval a été organisé, mardi soir, dans le cadre des activités de la 16ème édition du Moussem de Tan-Tan, initiée du 7 au 12 juillet par la Fondation Almouggar sous le haut patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Ce carnaval, auquel a notamment assisté le gouverneur par intérim de la province de Tan-Tan, Abdellatif Chedali, reflète la diversité culturelle et la richesse du patrimoine social des modes de vie au Sahara avec ses coutumes et ses traditions.

Ce carnaval, qui a été suivi par un large public d'habitants et de visiteurs de la ville de Tan-Tan, a pris son départ de la commune de Tan-Tan, en passant par l'Avenue Hassan II.

Il s'est caractérisé par un défilé de troupes folkloriques locales qui ont présenté des tableaux artistiques qui reflètent la vie au Sahara et incarnent

la richesse et la diversité du patrimoine culturel sahraoui.

A cette occasion, des compétitions à ciel ouvert de jeux traditionnels hasanis ont été organisées, notamment "Kbiba" et "Ardoukh" qui requièrent les réflexes et une bonne condition physique des participants, ainsi que le jeu "Arakh", qui est une démonstration d'agilité, d'équilibre et de force mentale.

Cette manifestation a, également, été marquée par des défilés de groupes musicaux qui participent au Moussem issus des différentes régions du Royaume, mettant en avant la diversité du folklore marocain.

En outre, ce carnaval a mis en avant, entre autres, les traditions maritales locales, ainsi que les produits artisanaux locaux.

Abdallah Alaoui, membre de la

Fondation Almouggar, a déclaré à la MAP que ce carnaval vise à mettre en valeur la richesse et la diversité culturelle dont regorge la ville de Tan-Tan, ajoutant que le carnaval, qui a vu la participation d'environ 1.200 personnes représentant plusieurs associations, résume toutes les activités organisées à la Place de la paix et de la tolérance, dont les tentes thématiques, les spectacles, la cuisine traditionnelle et les jeux folkloriques, et tout ce qui touche à la vie nomade.

Classé en 2005 chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité par l'UNESCO et inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel et humain en 2008, le Moussem de Tan-Tan est un moment important pour célébrer l'histoire et le patrimoine culturel des tribus des provinces du Sud du Maroc.

Le 11^{ème} Festival national de l'art des Rwaiss à Dcheira Al Jihadiya

La 11^{ème} édition du Festival national de l'art des Rwaiss aura lieu à Dcheira Al Jihadiya, à la préfecture d'Inezgane Ait-Melloul, du 13 au 15 juillet courant, avec la participation d'une pléiade d'artistes et de troupes musicales.

Placée sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, cette manifestation initiée par la Direction régionale de la culture de Souss-Massa vise à promouvoir le patrimoine musical traditionnel des Rwaiss, indiquent les organisateurs dans un communiqué.

Cet événement, organisé en partenariat avec la préfecture d'Inezgane Ait-Melloul et le Conseil communal de Dcheira Al Jihadiya, reflète l'intérêt porté aux diverses manifestations du patrimoine immatériel dont regorgent les différentes régions du Royaume, souligne la même source.

Cette édition coïncide avec une série de manifestations nationales de grande portée, dont la Fête du Trône, offrant l'occasion aux artistes amazighs de célébrer, à travers l'art et la musique, les valeurs de patriotisme et de fierté nationale.

Au menu de cette édition, figurent trois soirées musicales animées par une

constellation de Rwaiss reconnus, outre l'hommage à des figures pionnières de l'art ancestral des Rwaiss.

Au programme de ce festival, figurent

également une rencontre ouverte avec des artistes reconnus de l'art des Rwaiss ainsi qu'un séminaire scientifique sur "L'art des Rwaiss au service des causes nationales".



Bouillon de culture

Sculpture

La "Vénus aux chiffons", l'une des sculptures les plus connues de l'artiste italien contemporain Michelangelo Pistoletto, a été détruite mercredi à Naples par un incendie d'origine criminelle, ont annoncé les autorités, qui ont interpellé un SDF de 32 ans.

Le maire de la métropole méridionale, Gaetano Manfredi, a déclaré que cet incendie était "un acte de grande violence qui nous laisse sans voix", et a promis que l'installation serait reconstruite.

Michelangelo Pistoletto a de son côté été "rempli d'amertume et blessé" par cet acte de "vandalisme", a ajouté M. Manfredi après avoir s'être entretenu avec l'artiste. L'installation haute d'une dizaine de mètres se trouvait en plein air près de la mairie, où elle avait été installée le 28 juin en présence du maire et de l'artiste.

Après l'examen des images des caméras de surveillance du quartier, la police a interpellé un SDF de 32 ans soupçonné d'incendie volontaire et de destruction d'oeuvres artistiques, selon *Il Corriere*.

Il existe plusieurs versions de la "Vénus aux chiffons", qui juxtapose une figure emblématique de la culture classique et de la beauté avec les débris de la société contemporaine, dans différents musées à travers le monde.

Michelangelo Pistoletto, 90 ans, est considéré comme l'un des représentants majeurs du courant artistique italien *Arte Povera*. Ses oeuvres ont été exposées aussi bien à New York, qu'à Londres ou Paris.

Grève des acteurs d'Hollywood

L'échéance pour négociateur expire sans décision

L'échéance fixée pour parvenir à un accord entre acteurs et grands studios d'Hollywood a expiré jeudi, sans aucune décision de la part du puissant syndicat des comédiens concernant une éventuelle grève capable de paralyser l'industrie cinématographique américaine.

La date limite avait été repoussée d'une dizaine de jours, jusqu'à mercredi minuit, heure de Los Angeles. La dernière journée de négociations a été marquée par l'arrivée en dernière minute d'un médiateur du gouvernement américain et l'on ne sait toujours pas si le patronat et la SAG-AFTRA, qui représentent 160.000 comédiens et autres professionnels du cinéma, ont réussi à sortir de l'impasse.

S'ils décident de faire grève, les acteurs rejoindraient les scénaristes, qui ont cessé le travail depuis début mai. Ce double mouvement social réunissant les visages et les plumes de l'industrie cinématographique serait une première depuis 1960 à Hollywood.

Les deux corps de métiers réclament une revalorisation de leurs rémunérations, en berne à l'ère du streaming. Ils souhaitent également obtenir des garanties concernant l'usage de l'intelligence artificielle, pour empêcher l'IA de générer des scripts, ou de clo-

ner leur voix et leur image.

L'entrée en grève des acteurs serait un coup dur pour les patrons des studios et plateformes de streaming.

Depuis mai, les seules productions qui ont décidé de tourner le font sur la base de scripts déjà terminés au printemps, sans pouvoir les modifier. C'est notamment le cas du préquel du "Seigneur des Anneaux" financé par Amazon, "Les Anneaux de Pouvoir". Mais sans comédiens, les tournages ne seraient tout simplement plus possibles.

Seuls quelques "talk-shows" et émissions de télé-réalité pourraient se poursuivre.

Les acteurs ont aussi le pouvoir de handicaper sérieusement la promotion des blockbusters attendus en salle cet été, comme le très attendu "Oppenheimer" de Christopher Nolan, dont la première à Londres jeudi a été avancée d'une heure pour permettre à son casting d'assurer les interviews avant le début d'une éventuelle grève.

L'absence de comédiens sur les tapis rouges laisserait un grand vide. Comic-Con, la grand-messe des geeks et amateurs de bande dessinée américains, devrait ainsi se dérouler sans vedettes la semaine prochaine à San Diego.

Avant la grève, Disney a expliqué que le

lancement de son nouveau film, "Le Manoir Hanté", serait réduit à un "événement privé" pour les fans ce week-end en cas de mouvement social.

Même la cérémonie des Emmy Awards, les "Oscars" télévisuels, prévue le 18 septembre, est menacée. La production envisage déjà de reporter l'événement au mois de novembre, voire à l'année prochaine, selon la presse américaine.

Car nul ne sait combien de temps le mouvement pourrait durer. Les acteurs n'ont pas fait grève depuis 1980. La dernière grève des scénaristes remonte elle à 2007-2008 : le conflit avait duré 100 jours et coûté deux milliards de dollars au secteur.

Une double grève confirmerait la crise existentielle qui frappe actuellement Hollywood. Fin juin, des centaines d'acteurs célèbres, parmi lesquels Meryl Streep, Jennifer Lawrence et Ben Stiller, ont signé une lettre estimant que leur industrie est à un "point d'inflexion sans précédent".

Depuis une dizaine d'années, l'avènement du streaming a bouleversé les rémunérations "résiduelles" des acteurs et scénaristes, découlant de chaque rediffusion d'un film ou d'une série.

Conséquents lors d'un passage télévisé

car basés sur le modèle publicitaire, ces émoluments sont bien moindres pour les plateformes de streaming, qui ne communiquent pas leurs chiffres d'audience et paient de manière forfaitaire, indépendamment de la popularité du programme.

Sans ces revenus essentiels pour absorber les périodes d'inactivité entre deux productions, les nombreux travailleurs qui n'ont pas le statut d'acteur ou d'écrivain star dénoncent une précarisation de leur métier.

Le développement rapide de l'intelligence artificielle, qui menace de les remplacer - Disney a récemment eu recours à l'IA pour produire le générique de sa nouvelle série, "Secret Invasion" -, ne fait qu'ajouter de l'huile sur le feu.

Mercredi après-midi, les syndicats des scénaristes, des réalisateurs et de plusieurs métiers techniques du cinéma ont affiché un front uni dans un communiqué.

"Ce combat n'est pas celui des acteurs contre les studios, mais plutôt celui de l'intelligence artificielle, qui se tiennent ensemble pour empêcher les méga-corporations d'éroder les conditions pour lesquelles nous sommes battus pendant des décennies", ont-ils insisté.

JEU & LOISIRS

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

RÉTRO-GRAPHE	CONFIAIT EN L'AVENIR	SYMBOLE DU NICKEL	DE BAS EN HAUT; TOUFFE	BILLOT	QUI EST PROPRE À LA NUIT	SODIUM TRÈS COURT	ALLÉE BORDÉE D'ARBRES
CORRECT			PÈRE MONARQUE				
				DRAME NIPPON CUBE		EN ARRIÈRE SYMBOLE DE L'OR	
POMPE CENTIME		DÉMONSTRATIF	LANDTAG	CARRÉ DE DAMES			
				NON-DIT PHYSICION ÉCLAIRÉ		VALISE	
AUTOYSE LETTRES DE CARMEN			SUPPLÉMENT DE FRAIS	APERÇU		DÉMONSTRATIF	
		SE DÉCHAÎNE					FROMAGE À PÂTE MOLLE
ENQUÊTE EN TRANSE		BOUT DE CONDUIT		LETTRES DE LYON		PARTIE DU CORPS	
				ÉTEINT AMI DÉVOUÉ			
AVIVE FIN DE PARTIE		SENT LE FAUX	NOTE		ARTICLE	FIN DE VERBE PORTION DE COURBI	
		CENTRE D'INTÉRÊT DONNE LE CHOIX			ARTICLE APERÇU		POSSÉSSIF
CRACK N'ÉCRASSE PERSONNE				COMPTE DOUBLE			
ROULÉE			CHOISI		DURILLON		

Solution mots flechés d'hier

SAUVÉ	A	COMBAT	C	PARVINS	LE PARTISAN	E	EN FRAICHE	EMPLACÉ	BRÛLÉ	ALÉPH	TOURNAIS
GRINÉ	P	PROMPT	T	IT	U	D	E				
PORTO-SAÏTE	P	NICHE	CHÔLI	C	CO	H	A	R	E	M	
	O	R	E	I	L	L	E	C		C	P
OPUS	O	P	PARÉ	I	PI	H					
VIGNON	V	I	T	I	C	U	L	T	E	U	R
	L	I	E	U	H	I	E				
LIÉGION	S	O	L	I	L	S	Û	R			
M	I	E	N	J	E	S					
OUTREPASSÉ	O	U	T	R	E	P	A	S	S	E	R
NÉON	N	E	S	L	I	M	U				
AN	E	R	E	E	X	E	G	E	T	E	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouzrah

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouhry
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Metfah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadja Sidi (Responsable)
Myriem Behane
Khadja Halafi
Mariama Farki
Elkardoussi Elmehdi

Révision
Abdelmoumin Warrach
Secrétariat
Ammar Tabaa

Photographe
Ahmed Laeski
Correspondants
Ahmedou El Katob (Ladyoune)
Abdelali Khalilad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab-Sahnoun
Khali Berrouzouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P: 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 63 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma

Youssef El Gabs
Moussa El Youssefoui
Leubna Baghdadi
Latifa Mounir
Khaïa Aït Dahman
Sihem Zater
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: (0522) 31.00.62
(0522) 62.32.32
(0522) 60.25.44
Fax: (0522) 31.28.30

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse:
130/04

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب ojb MAROC
2017
www.ojb.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3				■					■	
4					■					
5										
6		■						■		■
7			■				■			
8		■				■				
9										
10								■		

HORISONTALEMENT

- 1- Du dimanche
- 2- Laminer - Aperçut
- 3- Chat anglais - Sort
- 4- Mangeur de conte - Forme d'être
- 5- Pour de vrai
- 6- Possessif
- 7- Caché - Apprit - Esprit
- 8- Apparence - Elliptiques
- 9- Recyclées
- 10- Insigne - Sélénium

VERTICALEMENT

- 1- Ornementale
- 2- Bouclier vivant - Le matin
- 3- Coiffes d'évêques - Calife
- 4- Iridium - L'apostrophe la marque
- 5- Précis - Trompé
- 6- Diaprent - Renvoi
- 7- Mers troubles - Vieux service
- 8- Montré - Salut romain
- 9- Longueur jaune - Egayées
- 10- N'est donc plus - Crochet

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	E	D	I	O	C	R	I	T	E
2	O	C	R	E	S	■	U	■	O	N
3	U	R	I	N	E	R	■	S	N	E
4	V	I	S	A	■	I	C	O	N	E
5	E	T	S	■	O	V	A	L	E	■
6	M	U	E	T	T	E	S	■	L	I
7	E	R	■	R	A	R	E	T	E	S
8	N	E	T	O	■	A	R	E	T	E
9	T	■	M	U	T	I	N	E	■	R
10	E	R	E	■	A	N	E	S	S	E

Grilles de sudoku

Facile

5	3		1	4	9			
					5	3		
9	2			3		8		
			1	3	4	6		
3			9	8	6			7
	6	8		4	2			
	2	3			7	5		
4	5							
		7	4	6	3	1		

Moyen

6	8		9	1				7
					4	3		
					5	8	9	
5			9		2			
	2		5	6				
	4		7				1	
4	3		5					
		6	1					
1			6	9		4	3	

Difficile

4				9	8			
7		9			6			
		5	4	1				
		3	5	7				
	8	1	2	5				
	2	7	9					
3	2	6						
9			7		6			
1	6						9	

Expert

8	1	2				3		
	5		1	4		2	8	
	7					9		
	6	7		9		1		
	2					4		
7	5		3	4		2		
9				7	5	6		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

7	1	4	2	8	9	6	3	5
8	5	6	1	4	3	7	9	2
2	9	3	7	5	6	1	4	8
1	4	2	5	3	7	8	6	9
9	6	7	4	2	8	3	5	1
3	8	5	9	6	1	4	2	7
4	7	8	3	9	2	5	1	6
5	2	1	6	7	4	9	8	3
6	3	9	8	1	5	2	7	4

Moyen

7	3	5	2	4	1	9	6	8
1	8	2	6	9	7	4	5	3
4	6	9	3	5	8	1	2	7
6	1	3	9	2	5	7	8	4
5	2	7	4	8	3	6	1	9
9	4	8	7	1	6	5	3	2
2	7	1	5	3	4	8	9	6
3	5	4	8	6	9	2	7	1
8	9	6	1	7	2	3	4	5

Difficile

8	3	1	9	4	2	7	6	5
9	5	6	7	1	3	4	8	2
7	4	2	6	5	8	3	9	1
6	2	8	3	7	5	9	1	4
5	7	9	1	6	4	2	3	8
3	1	4	8	2	9	5	7	6
4	8	7	5	3	6	1	2	9
1	9	5	2	8	7	6	4	3
2	6	3	4	9	1	8	5	7

Expert

1	4	6	8	7	5	9	3	2
5	2	3	6	9	1	4	8	7
8	7	9	3	2	4	5	1	6
6	3	8	2	4	9	7	5	1
7	9	1	5	3	6	2	4	8
4	5	2	7	1	8	6	9	3
3	8	4	9	6	7	1	2	5
9	6	5	1	8	2	3	7	4
2	1	7	4	5	3	8	6	9

Le poulet, un autre signe de "l'époque de l'humain"

Si dans 500.000 ans, une civilisation extraterrestre ou nos lointains descendants fouillent le sous-sol de la Terre à la recherche de traces de notre passé, ils risquent de trouver une preuve surprenante de changements abrupts intervenus à notre époque: des os de poulet.

C'est la conclusion à laquelle sont parvenus des scientifiques qui ont documenté l'avènement de l'Anthropocène - une proposition de nouvelle époque géologique physiquement marquée par l'empreinte de l'homme sur la planète, dont les systèmes naturels ont été rapidement et radicalement bouleversés au siècle dernier.

D'autres traces, peut-être plus spectaculaires en apparence, témoignent de cette rupture: la hausse soudaine du CO₂ ou du méthane, les retombées radioactives de tests nucléaires, des microplastiques omniprésents ou le développement d'espèces invasives...

Mais les os de poulet sont parmi les plus révélateurs de l'empreinte laissée par l'humanité, à plus d'un titre.

Pour commencer, il s'agit d'une invention humaine... "La viande du poulet moderne est méconnaissable par rapport à celle de ses ancêtres ou de ses équivalents sauvages", souligne la géo-



logue Carys Bennett, autrice d'une étude sur le sujet.

"La taille du corps, la forme du squelette, la chimie des os, la génétique: tout est différent", remarque-t-elle.

En d'autres termes, le poulet moderne est la preuve de la capacité de l'humain à modifier la nature.

Ses origines remontent aux jungles de l'Asie du Sud-Est, où le coq

sauvage (*Gallus gallus*) a été domestiqué il y a quelque 8.000 ans.

L'espèce a longtemps été recherchée pour sa viande et ses oeufs mais sa transformation accélérée pour devenir la créature qui peuple les supermarchés du monde entier n'a commencé qu'après la Seconde Guerre mondiale.

"L'évolution prend habituellement des millions d'années mais dans ce cas

précis le processus a mis seulement quelques décennies pour produire une nouvelle forme d'animal", remarque Jan Zalasiewicz, professeur de paléobiologie à l'Université de Leicester.

Ce scientifique a présidé le groupe de travail sur l'Anthropocène, qui a conclu que cette époque géologique avait succédé au milieu du XXe siècle à l'Holocène, commencée il y a 11.700

ans à la fin de la dernière époque glaciaire.

L'omniprésence des poulets fournit un autre indice de ces bouleversements: partout où se trouvent des humains, on retrouve les restes de leur source préférée de protéine animale.

On compte aujourd'hui quelque 33 milliards de ces volatiles, selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La biomasse des poulets domestiqués pèse plus de trois fois celle de toutes les espèces d'oiseaux sauvages combinées.

Au moins 25 millions sont tués chaque jour pour devenir du poulet tikka au Penjab, des yakitoris au Japon, un yassa au Sénégal ou des nuggets dans les KFC ou autres McDonald's du monde entier.

Contrairement au boeuf ou au porc, qui font l'objet d'interdits dans certaines religions, le poulet est quasi-universel.

"Les poulets sont un symbole de la manière dont notre biosphère a changé et est désormais dominée par la consommation et l'utilisation des ressources au profit des humains", résume Carys Bennett, qui a quitté l'université pour rejoindre l'association de défense des droits des animaux PETA.

Les astronomes détectent la plus brillante des exoplanètes

Un monde brûlant où des nuages métalliques font pleuvoir des gouttes de titane, qui agissent "comme un miroir": la plus brillante des planètes jamais détectée en dehors de notre système solaire a dévoilé son visage aux astronomes, selon une étude publiée lundi.

Cette étrange exoplanète, située à plus de 260 années-lumière de la Terre, réfléchit 80% de la lumière de son étoile hôte, selon les nouvelles observations du télescope spatial européen Cheops (CHARACTERISING EXO-PLANET SATELLITE).

Il s'agit de la première exoplanète dont l'éclat est comparable à celui de Vénus, l'objet le plus brillant de notre ciel nocturne à l'exception de la Lune. Découverte en 2020, cette planète de la taille de Neptune, appelée LTT9779b, tourne autour de son étoile en seulement 19 heures.

En raison de cette proximité, sa face éclairée monte à 2.000 degrés, une température considérée comme trop élevée pour que des nuages se forment. Pourtant, le pouvoir réfléchissant de LTT9779b indiquait la présence de nuages.

"C'était vraiment une énigme", selon Vivien Parmentier, chercheur à l'Observatoire de la Côte d'Azur et coauteur d'une étude publiée dans la revue *Astronomy and Astrophysics*. Les chercheurs ont alors "considéré la formation de ces nuages de la même ma-

nière que la condensation se produit dans une salle de bains après une douche chaude", explique le chercheur dans un communiqué.

Comme l'effet de l'eau très chaude dans une salle de bains, un courant brûlant de métal et de silicate - la matière dont est fait le verre - a sursaturé l'atmosphère de LTT9779b jusqu'à ce que des nuages métalliques se forment.

Mais la planète réservait d'autres surprises. A ce jour, les seules exoplanètes connues à faire aussi rapidement le tour de leur étoile (en moins de 24 heures) sont soit des géantes gazeuses 10 fois plus grandes que la Terre, soit des planètes rocheuses deux fois plus petites qu'elle.

Or LTT9779b fait environ cinq fois la taille de la Terre et se situe dans une zone que les astronomes appellent "désert des Neptune chauds", où des planètes de cette dimension "ne devraient pas exister", résume M. Parmentier.

De plus, les astronomes s'attendaient à ce qu'une planète de ce type "voit son atmosphère emportée par son étoile" dont elle est si proche, "laissant derrière elle de la roche nue".

Ils ont trouvé l'explication: "Les nuages métalliques de LTT9779b agissent comme un miroir", réfléchissant la lumière et empêchant l'atmosphère d'être soufflée, selon

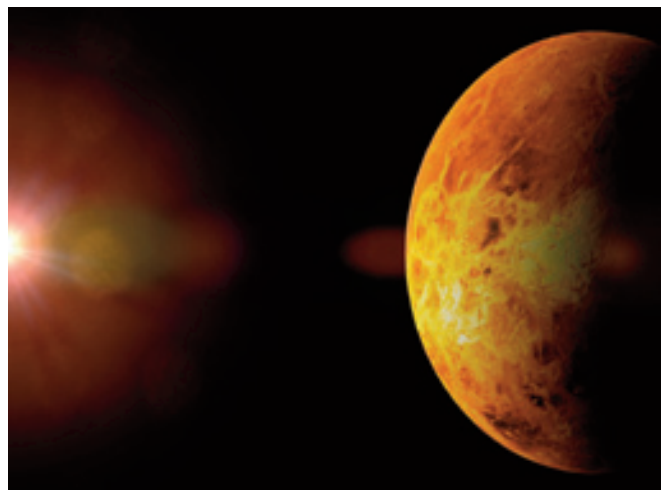
Maximilian Guenther, responsable scientifique du projet Cheops de l'agence spatiale européenne (ESA).

Ils agissent "un peu comme un bouclier" à l'instar de ceux qui protègent "les vaisseaux spatiaux dans les vieux épisodes de la série +Star Trek+", a-t-il dit à l'AFP.

En montrant comment une planète de la taille de Neptune peut survivre dans un tel environnement, ces recherches marquent

"une étape importante", a ajouté le scientifique.

Le télescope spatial Cheops de l'ESA a été envoyé en 2019 pour caractériser les planètes découvertes en dehors de notre système solaire. Il a mesuré le pouvoir réfléchissant de LTT9779b en utilisant la méthode des transits, qui consiste à comparer la lumière avant et après la disparition de l'exoplanète derrière son étoile.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA RÉGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE D'EL BOROUJ

AVIS RECTIFICATIF

De l'avis d'appel d'offre ouvert sur offres des prix 01/BOR/2023

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

L'avis d'appel offres ouvert sur offres des prix N°01/BOR/2023 à 10 heures relatif aux TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE MARCHÉS COUVERTS D'EL BOROUJ, qui a été publiée dans le journal « RISSALATE EL OMA » sous la référence 12477 en date du 06 juillet 2023 et le journal « LIBÉRATION » sous la référence 9962 en date du 06 juillet 2023 ainsi que sur le portail des marchés publics le 06/07/2023 a connu les changements suivants :

❖ Au niveau du règlement de consultation

Ces documents ont connu des modifications comme suit :

- Les entreprises sont tenues de produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises

La Nouvelle Qualification :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments	4	A5
N : Travaux courants d'habitat	2	N1

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Et le reste sans modification.

A signaler que le dossier rectificatif de l'appel d'offre N° 01BOR/2023 sera publié sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

N° 5197/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Santé
Layoune Sakia El Hamra



المملكة المغربية
الجمهورية المغربية
وزارة الصحة والوقاية الاجتماعية
الاتحاد المغربي للشباب
الجمعية المغربية للصحة
العامة والتنمية البشرية

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°4/2023/DRSLSH

(SEANCE PUBLIQUE)

Le 13 Septembre 2023 à 10h00mn, il sera procédé dans la salle des réunions à la Direction Régionale de la santé et de la protection sociale de la région Layoune - Sakia El Hamra, sis route Es-Smara - Hôpital Hassan II des Spécialités Layoune, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : La fourniture et installation des équipements médico - techniques destinés aux Établissements des Soins de Santé Primaires (ESSP), relevant de la Direction Régionale de la santé et de la protection sociale Layoune Sakia Hamra, réparti en 02 Lots.

- lot 1 : Matériels de cardiologie.
- lot 2 : Réfrigérateurs médicaux.

Lot	DESIGNATION	Montant de l'estimation TTC en DH	Cautions prévues en DH
1	Matériels de cardiologie	472 800,00	10 000,00
2	Réfrigérateurs médicaux	938 400,00	23 000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Ressources Financières, de la Logistique et du Partenariat à la Direction Régionale de la Santé et de la protection sociale à la région Layoune Sakia Hamra, sis Route Es-Smara - Hôpital Hassan II des Spécialités Layoune.

Il peut également être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29, 34, 148 et 149 et du Décret n° 2.12-349 du 08 Aout 2014 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics à la Direction régionale de la santé et de la protection sociale à la région Layoune Sakia El Hamra, sis Route Es-Smara - Hôpital Hassan II des Spécialités à la province Layoune ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés publics à la Direction Régionale de la santé à la région de Layoune - Sakia El Hamra, au plus tard le 13/09/2023 à 10h00, les concurrents peuvent les déposer par voie électronique dans un dossier identique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de la Consultation.

N° 5198/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET LA PROTECTION SOCIALE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AYOUNE SAKIA EL HAMRA
LAYOUNE



PROGRAMME PRÉVISIONNEL COMPLÉMENTAIRE POUR ANNEE BUDGETAIRE 2023

Maître d'ouvrage la Direction Régionale de la Santé et de la protection sociale à la Région de Layoune Sakia El Hamra

ANNEE BUDGETAIRE : 2023

Le programme prévisionnel complémentaire des marchés que le maître d'ouvrage la Direction Régionale de la Santé et de la protection sociale à la Région de Layoune Sakia El Hamra envisage de lancer pour l'année budgétaire 2023 est le suivant :

Services Texte						
Type de Services	Objet de Services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la petite et moyenne entreprise
Services de technologies de l'information et télécommunications	Externalisation des prestations liées à la suite des données au niveau du système d'information pour les différents établissements de santé de la région Layoune Sakia Hamra (Centres de santé et Hôpitaux de la région).	Région de Layoune Sakia Hamra	Appel d'Offre Ouvert	Mois septembre	Service des Ressources Financières, Logistiques et Partenariat (SRFLP) Email: srflp.m2023@gmail.com Tél: 0528891077	Non
Fournitures						
Type de Fournitures	Objet de Fournitures	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	
Fourniture et installation des équipements médico - techniques	La fourniture et installation des équipements médico - techniques destinés aux Établissements des Soins de Santé Primaires (ESSP), relevant de la Direction Régionale de la santé et de la protection sociale Layoune Sakia Hamra, réparti en 02 Lots. Lot 1 : Matériels de cardiologie Lot 2 : Réfrigérateurs médicaux.	Ville de Layoune	Appel d'Offre Ouvert	Mois septembre	Service des Ressources Financières, Logistiques et Partenariat (SRFLP) Email: srflp.m2023@gmail.com Tél: 0528891077 Fax: 0528891077	
Fourniture et installation des équipements médico - techniques	La fourniture et installation des équipements médico - techniques et installation technique pour la morgue et le service de cardio-vasculaire CIRL Layoune, relevant de la Direction Régionale de la santé et de la protection sociale Layoune Sakia Hamra, réparti en 02 Lots.	Ville de Layoune	Appel d'Offre Ouvert	Mois septembre	Service des Ressources Financières, Logistiques et Partenariat (SRFLP) Email: srflp.m2023@gmail.com Tél: 0528891077 Fax: 0528891077	

Le reste du programme prévisionnel est inchangé.

N° 5199/PA

Fiduciaire ZAHIR "SARLAU"
Au capital de 100 000,00 DHS

Siège social : Rue IBN AICHA Imm. Paris 3ème étage Bureau N° 7 Guéfilz Marrakech.

Tel / Fax : 05 24 43 41 06
Avis de constitution :

Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 13/06/2023, il a été constitué une société SARLA ayant les caractéristiques suivantes :

1) Dénomination : HABADO BEAUTY

2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.

3) Siège social : Propriété dite - CHIRIF DJEBLI - rue IBN HABOUS Imm. BELFAH 3ème Etage Appt. N° 9 Guéfilz Marrakech

4) Objet : Tenant un établissement de soins de beauté.
5) Gérance : Mme HAFSA DOHAR est désignée gérante de ladite société pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 11/07/2023 sous le N° 150071, RC N° 138349.

N° 5203/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Casablanca-Settat

Direction Provinciale de Sidi Bennour
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N°10/SB/2023

Le 06/09/2023 à 11h00, il sera procédé, au siège de L'AREF Casablanca-Settat, à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour objet : L'APPROVISIONNEMENT DES CANTINES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DU MENPS DE SIDI BENNOUR, AREF-CASABLANCA-SETTAT, EN -GAZ DE CUISSON

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des affaires administratives et financières,

des Constructions, de l'Équipement et du Patrimoine relevant de la direction provinciale Bd DAKHLA, Rue de Meknès, Sidi Bennour. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'État : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 500,00 Dhs (Deux Mille Cinq Cent Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Min : 50.127,00 dhs TTC (Cinquante Mille Cent Vingt Sept Dirhams, TTC).

- Max : 96.234,60 dhs TTC (Quatre Vingt Seize Mille Deux Cent Trente Quatre Dirhams, Soixante Centimes, TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé au siège de L'AREF CASABLANCA-SETTAT au Bureau d'ordre (Angle Bd Sidi Abderrahman et Bd Ibn Sina BP 12365 Hay HASSANI).

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à L'AREF CASABLANCA-SETTAT à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique conformément à l'Arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation conformément aux dispositions du décret N° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) précité.

N° 5204/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
COMMUNE SIDI MOKHTAR
Avis d'appel d'offres ouvert N°02/2023

Mardi 08 Aout à 11h du matin il sera procédé au siège de la commune de Sidi Mokhtar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre n°02/2023 pour :

Équipement de deux forages d'exploitation au douar LKABRANE et Douar JRFATE et Equipement d'un puit au douar OULED DRISS par panneaux d'énergie solaire.

Le maître d'ouvrage est le président de la Commune Sidi Mokhtar.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés publics de la commune.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État www.marchespublics.gov.ma.

La caution provisoire : Trics milles dirhams (3 000,00).

Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

Cent cinquante trois mille cinq cent quarante dirhams.00Cts (153 540.00 dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la commune ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du règlement de consultation.

N° 5205/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
القلم حادي بنور
جماعة الزمامرة
بو العواد البشرية
حد :

إعلان
عن إجراء تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية للموظفين المنتمين لميزانية جماعة الزمامرة

تنظم جماعة الزمامرة يوم السبت 02 شتنبر 2023 امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة موظفي جماعة الزمامرة المتوفرين على أقدمة 6 سنوات من الخدمة الفعلية بالدرجة إلى غاية 31 دجنبر 2020، وذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة الأصلية	إطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	المنصب العشاري بشأته	ملف الترشيح
نقبي من الدرجة الثانية	نقبي من الدرجة الأولى	يشترك في الامتحان الموظفون المنتمون إلى ميزانية جماعة الزمامرة ، والمتوفرين على أقدمة 06 سنوات من الخدمة بهذه الصفة إلى غاية 31 دجنبر 2020.	01	تودع ملفات الترشيح قبل تاريخ 18 غشت 2023.
نقبي من الدرجة الثالثة	نقبي من الدرجة الثانية		01	بمكتب الموارد البشرية بجماعة الزمامرة.
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى		01	
مساعد نقبي من الدرجة الثانية	مساعد نقبي من الدرجة الأولى		05	

N° 5201/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAOURIRT
PACHALIR D'EL AKOUN
COMMUNE D'EL AKOUN SIDI MELLOUK

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 09/2023

Le 10/08/2023 à 11h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune d'El Akoun sidi Mellouk, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix N°09/2023 concernant l'achat des matériaux de construction (achat de produits bruts de carrière, ciment, trottoirs et carreaux, peinture, bitume, chaux,) « Réservé aux PME »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Commune d'El Akoun sidi Mellouk, province de Taourirt.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Vingt Mille (20 000,00 DHS) Dirhams
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Un Million Douze mille Deux cent dirhams T.T.C. (1 012 200,00 dh TTC).
- La dite estimation des coûts est détaillée par articles budgétaires comme suit :

ARTICLE BUDGETAIRE	1-achat de produit brut des carrières	2- Achat De Ciment, Trottoirs Et carreaux	3 - achat de peinture	4 - achat de bitume	5- ACHAT DE CHAUX
ESTIMATION PAR ARTICLE (TTC)	193 800.00 Cent quatre Vingt trois mille Huit Cent dhs	668 400.00 Six Cent Soixante Huit mille quatre Cent dhs	95 700.00 Quatre Vingt Quatre mille Sept Cent dhs	48 300.00 Quarante huit mille Trois Cent dhs	6000.00 Six mille dhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des marchés de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'État (www.Marchespublics.gov.ma)

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent avant 01/08/2023:

- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée ;
- ✓ Soit être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'État, www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de la consultation.

N.B : l'obligation de dépôt et de retrait des plis et des offres des concurrents par voie électronique et à la dématérialisation des garanties pécuniaires à compter du 1 Aout 2023.

N° 5202/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préscolaire et des Sports

ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
REGION RABAT SALE KENitra
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SUDJANE

AVIS DE REPORT ET MODIFICATIF

1. Il est porté à la connaissance du public que les appels d'offres N° 53/INV/DPSS/2023 et N° 54/INV/DPSS/2023, relatifs aux travaux d'extension, publiés au journal Libération du 24-25/06/2023 sous n° 9955, et dont l'ouverture des plis est prévue le 17/07/2023 à partir de 10h00, sont reportés pour le 25/07/2023 à la même heure.

2. Il est ajouté pour les deux avis d'appels d'offres susmentionnés que :
Les concurrents doivent transmettre leur plis par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'Arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021 relatif à la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

3. Le reste sans changement.

N° 5200/PA

FIDCONSEIL SARL AU
61, AVENUE LALLA
YACOUT N°85 ETG 2
CASABLANCA
TEL.0661853554
A&M IMMOBILIEEN
GMBH
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Casablanca, 23/06/2023 a été formée une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : = A&M IMMOBILIEEN SARL AU -
Objet :

- L'achat vente de tout bien immobilier, construction.
- Promotion immobilière

Sigle social :
Centre Riad, 61, Avenue Lalla Yacout Et Mustapha El Maazi N°69 Etage 2 Casablanca.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100 000,00 Dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 parts sociales de cent dhs chacune, entièrement libérées.

Mr ASSMAMI FAYCAL: 100 000,00 DH
TOTAL APPORTS : 100 000,00 DH

Gérance : Mr ASSMAMI FAYCAL, gérant unique pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée vis à vis de tous autres tiers par la signature du gérant unique ci-dessus nommé.

Bénéfices : Après prélèvement de 5% pour la réserve, le surplus sera affecté suivant la décision des associés.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal commercial de Casablanca le 12 juillet 2023, sous N° 878120. RC N° 590613.

N° 5208/PA

ROYAUMEDU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE GHIATA
AL GHARBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° : 01/2023
Le 16/08/2023 Dix (10) heures, il sera procédé à la salle de réunion de la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux d'électrification 1er catégorie des groupes de foyers à travers le territoire de la Commune offres N° : 200 124 362 - 200 124 287 - 200 124 291 - 200 124 360 - 200 124 364 - 200 124 333 - 200 124 358 - 200 129 088 - 200 129 085 - 200 128 676 et 200 129 011.

Commune Territoriale GHIATA AL GHARBIA Province TAZA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique sis à la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix-Mille(10.000,00) Dirhams. L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes

taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Trois Cent Trente-Deux Mille Cent Soixante-Dix-Huit Dirhams, Quatre-Vingt-Quatre Centimes(332 178,84 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage;
- soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation article 18-2.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article18 du règlement de la consultation.

N° 5209/PA

ROYAUMEDU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE GHIATA
AL GHARBIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° : 02/2023
Le17/08/2023Dix (10) heures, il sera procédé à la salle de réunion de la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'électrification 1er catégorie des groupes de foyers à travers le territoire de la Commune offres N° : 200 129 142 - 200 128 675

Commune Territoriale GHIATA AL GHARBIA Province TAZA
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau technique sis à la Commune de Ghiata Al Gharbia - Province de Taza - il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix-Mille(10.000,00) Dirhams. L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de:Trois Cent Soixante-Quatre Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-SeptDirhams, Vingt Centimes (364 987,20Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage ;
- soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation article 18-2.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article18 du règlement de la consultation.

N° 5210/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
DE BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
ADMINISTRATION
FISCALE LOCALE
APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 3/2023

Le 07 AOUT 2023 à 11 Heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Bouskoura l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

Objet : Exploitation du complexe sportif et de divertissement de Lafarge avec ses composants
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune de Bouskoura au près de la division de développement des ressources financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 200.000,00 DH (deux cent mille dirhams).

Le montant proposé pour son exploitation ne doit pas être inférieur à la somme de : 150, 000,00 DH (cent CINQUANTE mille dirhams)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les dossiers devront être déposés à l'Administration fiscale locale de la commune de Bouskoura.
24 h avant la date de l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le cahier de charge.
LA VISITE DES LIEUX AURA LIEU LE MARDI 01 AOUT 2023 A PARTIR DE 11H AU DEPART DE LA COMMUNE DE BOUSKOURA .

N° 5211/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم تازة
دائرة أكول
فائدة أجدير
جماعة بسطوة

قرار جماعي رقم 34 بتاريخ 12 يوليو 2023
بمقتضى بتأجيل مباراة توظيف تقني من الدرجة الرابعة السلم 8 تخصص الأشغال الكبرى.

إن رئيس المجلس الجماعي لورد
- بناء على الظهير الشريف رقم 85 - 15 - الصادر في 20 رمضان 1436 الموافق لـ (07 يوليو 2015)
- بتفاه القانون رقم 14.113 المتعلق بالجماعات.
- بمقتضى الظهير الشريف رقم 008 - 58 - الصادر في 4 شعبان 1377 الموافق لـ (24 فبراير 1977 (24 فبراير 1958) بمغاية النظام الأساسي العام للتوظيفة العمومية حسبما وقع نشره وتنممه.

- بناء على المرسوم رقم 738 - 77 - بتاريخ 13 شوال 1397 الموافق لـ (27 شتنبر 1977) بمغاية النظام الأساسي الخاص بموظفي الجماعات المحلية حسبما وقع نشره وتنممه.
- بناء على المرسوم الملكي رقم 67 - 401 - بتاريخ 13 ربيع الأول 1387 الموافق لـ (22 يونيو 1967) بسن نظام عام للمباريات والامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومصابب الإدارات العمومية.

- بناء على المرسوم رقم 72 - 05 - بتاريخ 2 دجنبر 2005 بشأن النظام الأساسي الخاص هيئة التقنين المشتركة بين الوزارات.

- بناء على القرار الجماعي رقم 27 بتاريخ 2023/05/24 المتعلق بإجراء مباراة توظيف تقني من الدرجة الرابعة السلم 8 تخصص الأشغال الكبرى.

تسعد عسلاطي

مادة فرديفة:

تأجل مباراة توظيف تقني من الدرجة الرابعة السلم 8 تخصص الأشغال الكبرى المعلن عنها من طرف جماعة لورد - إلى حين فتح منصب تقني متخصص من الدرجة الثالثة السلم 9 تخصص الأشغال الكبرى والهندسة المدنية.



N° 5206/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIGA
CONSEIL PROVINCIAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04CP/2023

Le mardi 08 aout 2023 à 10 heures, il sera procédé, au bureau du président du Conseil Provincial de Khouriga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix ayant pour objet: **Achèvement des travaux de construction du siège du conseil Provincial de Khouriga/Province de Khouriga**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du Conseil Provincial de Khouriga. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à Trente mille Dirhams (30.000,00 dhs). L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Un million neuf cent quarante sept mille six cent dix-huit dirhams et quatre-vingt-dix centimes**toutes taxes comprises (1.947.618,300dhs) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 Jomada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau des marchés relevant du Conseil Provincial de Khouriga.

- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité.

- Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent fournir :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivante :

Secteur	Qualification	Classe
0	02	2

- Pour les concurrents non installés au Maroc

Doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5207/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PRÉFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°03/2023/INDH

Le Mardi 08/08/2023 à 10 H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Achat de fournitures et manuels scolaires aux établissements primaires situés en milieu urbain dans le cadre de l'Initiative Royale un million de cartable² au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 15.000,00 Dhs (Quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million cinq cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt et un dhs TTC et 93 Cts (1.538.381,93 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 5213/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PRÉFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°04/2023/INDH

Le Mardi 08/08/2023 à 12 H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix,

pour : Achat de fournitures et manuels scolaires aux établissements collégiaux situés en milieu rural dans le cadre de l'Initiative Royale un million de cartable² au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 15.000,00 Dhs (Quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million trente mille trois cent sept dhs et 65 cts TTC (1.030.307,65 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 5214/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PRÉFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°05/2023/INDH

Le Lundi 07/08/2023 à 10 H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Achat de fournitures et manuels scolaires pour les niveaux (1ère année, 2ème année, 3ème année, et 4ème année primaire) dans le milieu rural au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le montant du cautionne-

ment provisoire est fixé à 15.000,00 Dhs (Quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million sept cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-six dhs TTC et 88 Cts (1.789.226,88 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 5215/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PRÉFECTURE

DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N°06/2023/INDH

Le Lundi 07/08/2023 à 12 H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Achat de fournitures et manuels scolaires pour les niveaux (5ème année, et 6ème année primaire) dans le milieu rural au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 15.000,00 Dhs (Quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million deux cent quatre-vingt six mille deux cent soixante-sept dhs TTC et 76 Cts (1.286.267,76 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 5216/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE LARACHE
CERCLE OUED
AL MAKHAZINE
CAIDAT DE KHEMIS
SAHEL
COMMUNE DE SAHEL
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° : 02/2023

Le : 10/08/2023 à 11h00, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune de Sahel à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

Travaux de construction

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
16/A00/DRPS-ANP/2023

SEANCE PUBLIQUE

Le 08/08/2023 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Port de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

FOURNITURE, INSTALLATION, ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTEME DE VIDEO-SURVEILLANCE AU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **3 500,00 TROIS MILLE CINQ CENT DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **231 120,00 TTC DEUX CENT TRENTE ET UN MILLE CENT VINGT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au Safi Ville.

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 1982-21 en date du 14/12/2021 ;

*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le : **25/07/2023 à 11h00 DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE**

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support-Bureau des Marchés au Port de Safi - Tél. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax. 05 24 46 20 44.

N° 5212/PA

OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER POLE FINANCES, ACHATS ET JURIDIQUE DIRECTION ACHATS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 5723/PIC

SÉANCE PUBLIQUE
Le 13 Septembre 2023 à 09 heures (heure locale). Il sera procédé dans les bureaux de l'Institut de Formation et Développement de Compétences de l'ONCF, sis rue Mohamed TRIKI AGDAL RABAT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres relatif au prix concernant l'adjudication de TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES LIGNES CATÉNAIRES SUR LE PARCOURS DE LA DIRECTION RÉGIONALE INFRASTRUCTURE ET CIRCULATION SUD ENTRE BIDANE (IN-CLUSE) ET SAFI.

Les offres reçues après cette date seront retournées sans savoir être ouvertes. L'Office National des chemins de fer a sollicité un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), en vue de financer le coût du projet et de la construction.

Le délai de validité de la soumission est de 30 jours à compter de la date de notification au titulaire de l'Ordre de Service Prescrivant le commencement de l'exécution du Marché.

Les critères utilisés pour l'évaluation des offres :
• Les critères d'admissibilité des concurrents sont basés sur l'appréciation des éléments et documents contenus dans les dossiers administratifs et techniques ;
• L'insertion au compte lors de l'appréciation des offres techniques des critères ci-après :

- Moyens humains et matériels affectés au projet ;
- Les schémas organisationnels du PAQ ;
- Planning et méthodologie ;
- Les fiches techniques des équipements à fournir.

Le détail des critères de notation est indiqué au niveau de l'article 12 du Règlement de consultation.

Les offres des concurrents ayant satisfait aux conditions prévues ci-dessus seront évaluées sur le plan financier sur la base du prix proposé.

Les entreprises originaires de l'importateur quel que soit le pays du monde peuvent soumettre une offre en réponse à l'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé gratuitement à partir du portail marocain des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.oncf.ma sous les conditions précisées dans l'article

INTRODUCTION DE MODIFICATIONS - conformément au règlement de consultation.
o Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de 069 800,00 DH.
o L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 137 984 280,00 DH TTC.

Une visite des lieux est prévue le 10 Aout 2023 à 11 heures (heure locale).

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n° 1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les plis déposés, transmis ou reçus sous format papier ou postérieurement au jour de l'heure fixée ci-dessus ne sont pas admis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation. L'ouverture des offres se fera en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y participer.

N° 5221/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Kenitra
Commune Mograne
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03/2023

Le Mardi 08 août 2023, à 10h00 du Matin il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Mograne à l'ouverture des plis, relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 03/2023, concernant :
- TRAVAUX D'EXTENSION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES VILLAGES TNAJA LAAMAMRA ET SIDI AISSA OULED AMER ET ÉCLAIRAGE SOLAIRE DU CROISEMENT DE LA RP 4234 AVEC LA RN1 RELÉVANT DE LA COMMUNE MOGRANE - PROVINCE DE KENITRA - (Lot Unique)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés publics à la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinquante Mille dirhams (50.000,00 dhs).

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (3.419.040,00 dhs) (Trois millions quatre cent dix-neuf mille quarante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° : 2.12.349 du 8 jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics et la décision du ministre de l'économie et du finance N° 21.1982 en date du jourmada 1443 (14 décembre 2021)

Les concurrents peuvent :
• Les envoyer par courrier électronique conformément aux dispositifs de la décision du ministre de l'économie et du finance N° 21.1982 en date du jourmada 1443 (14 décembre 2021).

• Observation :
- Une visite des lieux sera organisée à l'intention des concurrents désireux de participer à cet appel d'offre le jeudi 27 juillet 2023, à 10h00 du matin.

- Les échantillons et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau service technique de la commune au plus tard la veille de la date d'ouverture des plis à partir de 10h00 à 16h30.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 15 du règlement de consultation.

N° 5222/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE AGUELMOUS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 04/2023/CA

Le lundi 07 août 2023 à 11 heures, il sera procédé à la salle de réunion de la commune Aguelmous à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet : ETUDE TECHNIQUE DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS SOUS EQUIPEE A LA COMMUNE AGUELMOUS PROVINCE KHENIFRA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de bureau des marchés de la commune Aguelmous, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 Dhs - dix Mille Dhs -

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent trente-deux mille dirhams TTC (132 000,00 Dhs TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 8 jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de marché de la commune Aguelmous.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau prescrite.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.

• Les concurrents doivent obligatoirement participer par voie électronique. A compter du 01 août 2023. Conformément aux prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 21-1982 du 14 /12/2021 à partir de portail électronique des

marchés publics www.marchéspublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

• Les candidats nationaux

doivent fournir les copies certifiées conformes à l'original de certificats d'agrément suivant : domaines d'activités : D5 et D17.

• Les bureaux d'études non installés au Maroc

doivent fournir le dossier technique tel que prévu par les paragraphes B de l'article 25 du décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

N° 5223/PA

ROYAUME DU MAROC
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU



DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA.

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des entreprises que la qualification D1 de l'appel d'offres n°24/2023 du 26/07/2023 à 10h relatif aux Travaux de Renforcement et Elargissement de la RN29 (EX RR507) du PK119+100 au PK137+225. Province de TAZA. « LOT 1 », publié au journal Libération le 28 Juin 2023 sous n° 9958, est supprimée du dossier technique et le reste sans changement.

N° 5218/PA

ROYAUME DU MAROC
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU



DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA.

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des entreprises que la qualification D1 de l'appel d'offres n° 25/2023 du 26/07/2023 à 10h30 relatif aux Travaux de Renforcement et Elargissement de la RN29 (EX RR507) du PK137+225 au PK153+050. Province de TAZA. « LOT 2 », publié au journal Libération le 28 Juin 2023 sous n° 9958, est supprimée du dossier technique et le reste sans changement.

N° 5219/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Taroudant
Cercle Ouled Berhal
Commune Territoriale Ouled Aissa

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le président de la commune territoriale Ouled Aissa apporte à la connaissance du personnel de la commune, l'organisation de l'examen d'aptitude professionnelle au cours de l'année 2023, au siège de la commune pour accès au grade désigné au tableau suivant :

Grade bénéficiaire	Grade proposé	Nombre de postes	Date d'examen	Date dernier délai
Adjoint Administratif 2 ^{ème} grade (Echelle 6)	Adjoint Administratif 1 ^{er} grade (Echelle 8)	1	12/08/2023 à 9 heure du matin	10/08/2023 Avant 16h30

Les conditions de participation à l'examen :

- Le candidat doit être fonctionnaire parti au budget de cette commune, ayant une ancienneté de six (6) ans dans son ancien grade jusqu'à : 31/12/2023

N° 5220/PA

FidulExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux
POLBUS SARL AU
Aux termes d'un acte SSP
du 20/06/2023, La collectivité
des associés décide :
* La cession de 667 Parts
sociales de 100,00 dh de
M. BOUAYCI EL MOSTAFA
(334 parts) et
M. ESSANAF JAMAA (333
parts) au profit de M. BEN
ALLOUCH ZAID.
* La transformation de la
société en POLBUS SARL
AU

* la démission de M.
BOUAYCI EL MOSTAFA
de la coprésence et la nomi-
nation de M. BEN AL-
LOUCH ZAID comme
gérant unique de la société
pour une durée illimitée.
* La société est valablement
engagée, par la signature
unique de son gérant M.
BEN ALLOUCH ZAID.
Dépôt légal : Le dépôt légal
a été effectué au greffe du
tribunal de première ins-
tance de Mohammedia le
12/07/2023 sous le N°1339.
N° 5224/PA

**CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA**
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
Dissolution anticipée
«YSRAN LOGEMENT»
SARL
Société à responsabilité
limitée Au capital
de 100 000,00 Dhs
SIEGE SOCIAL: N°56 RUE
IBN AL OUANNANE
AIN SEBA A CASA-
BLANCA.
R.C: 558827.

Par décision extraordinaire
des associés en date du
10/11/2022, il a été décidé
ce qui suit :

• La dissolution anticipée
de la société «YSRAN LO-
GEMENT» SARL et sa
mise en liquidation ;

• Les associés a nommé
comme liquidateur Mr.
NASRY SAAD et lui
confère les pouvoirs les
plus étendus pour terminer
les opérations sociales en
cours, réaliser l'actif, s'ac-
quitter du passif et répartir
le solde entre les associés,
en proportion de leurs
droits.

Le siège de la liquidation
est fixé à N°56 Rue Ibn Al
Ouannane Ain Sebaa Casa-
blanca.

Le dépôt légal est effectué
au secrétariat-Greffe du tri-
bunal de Commerce de Ca-
sablanca, sous le n°17109.
N° 5225/PA

**CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA**
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
22/05/2023, il a été établi
les statuts d'une société,
dont les caractéristiques
sont les suivantes :

Dénomination : « MTZ NÉ-
GOCÉ » S.A.R.L.A.U
Sigle :
Siège Social : EL QODS
RUE 6 N°45 RDC SIDI
BERNOUSSI CASA-
BLANCA.
L'Associé unique :
-Mme. FATIMA EZ-
ZAHRA ATIF apporteur en

numéraire 100 000,00 dhs
soit 1000 parts sociales.
Objet :
- Travaux divers ou
construction.
- Négoce.
- Marchand matériaux de
construction.
- Fourniture, mobilier de
bureau et matériel de bu-
reau.
- Marchand d'électro-mé-
nager.
- Commerce de mobiliers,
matériels et équipements
de bureau.
- Nettoyage d'entreprise et
de site, entretien journalier
de locaux.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.
Gérance : la société est
gérée par : Mme. FATIMA
EZZAHRA ATIF.
Dépôt légal : la société a
été immatriculée au RC au
Tribunal du Commerce de
Casablanca sous le N°
589153.

N° 5226/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Kenitra
Secrétariat Général
Division de l'Urbanisme et
de l'Environnement
ARRETE
GUBERNATORIAL
N° 10EN DATE
DU 07juillet2023

ORDONNANT L'OUVERTURE
D'UNE ENQUETE
PUBLIQUE RELATIVE A
L'ETUDE D'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT DU
PROJET DE RENFORCER
MENT DE L'ALIMENTA-
TION EN ELECTRICITE
DE LA ZONE INDUS-
TRIELLE/PRESENTE PAR
L'OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE -
BRANCHE ELECTRICITE
AU NIVEAU DE LA COM-
MUNE TERRITORIALE
AMEUR SEFLIA
En vertu de l'arrêté émis
par le Gouverneur de la
Province Kenitra sous le
N°10 du 07/07/2023,
Il sera procédé à la com-
mune territoriale Ameur
Seflia, à l'ouverture d'une
enquête publique durant 20
jours à partir du jeudi 27juil-
let 2023au sujet de l'étude
d'impact sur l'environne-
ment du projet de renfor-
cement de l'alimentation en
électricité de la zone indus-
trielle, ce projet sera déve-
loppé par l'Office National
de l'Electricité et de l'Eau
potable -branche Electricité.
Le dossier de l'enquête pu-
blique est déposé avec l'ar-
rêté Gubernatorial ainsi
que le registre mis à la dis-
position du public en vue
d'y consigner les observa-
tions et les suggestions re-
latives au projet au siège de
la commune territoriale
Ameur Sefliapendant 15
jours avant l'ouverture de
l'enquête publique et 20
jours, la période de l'en-
quête publique.

N° 5228/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 25/2023/BP/PAZ
Le 08 Aout 2023 à 10 heures
il sera procédé, dans le bu-
reau de Monsieur le Prési-
dent du Conseil Provincial
d'Azilal à l'ouverture des
plis relatifs aux appels d'of-
fres sur offres de prix pour
: Achat de matériaux de
construction et petit maté-
riel pour programme (Awa-
rach) à la Province d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Directeur Général des
Services du Conseil Provin-
cial d'Azilal, il peut égale-
ment être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'état www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
: douze mille dirhams, 00
Cts (12.000,00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : quatre cent
quatre-vingt-quatorze mille
neuf cent quatre-vingt-dix-

N° 5227/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERT
N°: 24/2023/B.P/PAZ
Le 08 Aout 2023 à 11
heures il sera procédé, dans

les bureaux de Monsieur le
Président du Conseil Pro-
vincial d'Azilal à l'ouver-
ture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix, pour : Achat de pro-
duits alimentaires en fa-
veur des indigents à la
province d'Azilal
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Directeur Général des
services du Conseil Provin-
cial d'Azilal, il peut égale-
ment être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
: Six mille dirhams, 00 Cts
(6.000, 00 DH).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Deux cent
quarante-huit mille trois
cent soixante dirhams, 00
Cts (248 360,00 DH).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret N° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par cou-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie
électronique dans le portail
des marchés publics ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du Directeur Général
des services du Conseil
Provincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission
d'appel d'offre au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis ;
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
N.B : Ce marché est réservé
à la petite et moyenne en-
treprise
N° 5229/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL

huit dirhams, 80 Cts
(84.988,80 DH).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434
(20/03/2013) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par cou-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie
électronique dans le portail
des marchés publics ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du Directeur général
des services au conseil
Provincial d'Azilal ;
- Soit les remettre au Prési-
dent de la commission
d'appel d'offre au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis ;
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.
N.B : Ce marché est réservé
à la petite et moyenne en-
treprise
N° 5226/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT
04/2023/BG
Le 08 Août 2023 à 10
heures, il sera procédé dans
les bureaux de M. Le Gouver-
neur de la Province de
Khénifra à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix concernant :
Achat de fournitures pour
le matériel technique et in-
formatique destinées au Se-
crétariat Général et aux
Postes de Commandement
relévant de la Province de
Khénifra

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès ser-
vice provincial des marchés
relévant du Secrétariat Gé-
néral de la Province de
Khénifra, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
: www.marchespublics.gov.ma
- Maître d'ouvrage : M. Le
Gouverneur de la Province
de Khénifra
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Cinq mille dirhams
(5.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Trois cent
cinquante mille neuf cent
cinquante deux dirhams
TTC (350 952,00 Dhs TTC)
Le présent appel d'offres
est réservé aux petites et
moyennes entreprises, aux
coopératives, aux unions

de coopératives et à l'auto-
entrepreneur.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31, 148, 149 et 150 du dé-
cret n° 2-12-349 relatif aux
marchés publics, et l'arrêté
du ministre de l'économie
et des finances n° 20-14 du
8 Kaada 1435 (4 Septembre
2014) relatif à la dématériali-
sation des procédures de
passation des marchés pu-
blics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au service
des marchés ;
- Soit les envoyer par cou-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité ;
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics.
Les échantillons relatifs à
tous les articles du bode-
reau des prix exigés par le
dossier d'appel d'offres
doivent être déposés au
Service des Marchés avant
le 07 Août 2023 à 10 heures
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 09 du règle-
ment de consultation.
N° 5230/PA



Avis de concours de recrutement d'un Technicien Troisième grade
Spécialité : **Techniques de Secrétariat de Direction, Session 2023/2024**

L'École Normale Supérieure Casablanca organise le **05/08/2023**un concours pour le recrutement d'un
(01) Technicien Troisième grade, spécialité : Techniques de Secrétariat de Direction.

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine, âgés au moins de 18 ans et de 40 ans au
plus, cette dernière limite d'âge pourra être prolongée d'une durée égale à celle des services antérieurs valables
pour la retraite sans toutefois dépasser 45 ans et titulaires d'un diplôme de **Technicien Spécialité, spécialité
Techniques de Secrétariat de Direction**, délivré par un établissement de formation professionnelle assujéti au
Décret n° 2-86-225 du 8 joumada I 1407 (9 janvier 1987) instituant un régime général des établissements de
formation professionnelle ou tout diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en
vigueur.

Procédure de candidature : Les candidatures se font **obligatoirement et exclusivement** en ligne via le portail
<http://concours.ansh2c.ma/>

Le dossier de candidature est constitué de :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de L'École Normale Supérieure Casablanca portant le nom, l'adresse, l'Email et le n° du téléphone du candidat
- L'autorisation pour participer au concours pour les candidats fonctionnaires ;
- Une Copie de la Carte nationale d'identité ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme demandé ;
- Curriculum Vitae (CV) du candidat ;

Délai de candidature : Avant le **30/07/2023.**

Le concours comporte les épreuves suivantes :

Epreuve	Durée	Coefficient
Une épreuve écrite d'ordre général, à rédiger obligatoirement en arabe, portant sur des sujets concernant des aspects politiques, sociaux, politiques et administratifs à caractère national ou international	3h	04
Une épreuve écrite d'ordre spécifique relatif au domaine de compétence du poste à pourvoir.	3h	06
Une épreuve orale portant sur la culture générale, le domaine de spécialisation du candidat et sur le secteur de l'Enseignement Supérieur.	15-30 minutes	03

Convocation des candidats : La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites et les entretiens oraux sera publiée sur les portails <http://concours.ansh2c.ma/> et www.empl-publie.ma.
La publication de ladite liste tient lieu de convocation.

Dépôt des dossiers de candidature : Les candidats admis à passer les entretiens oraux sont appelés à déposer **obligatoirement** leurs dossiers de candidature pendant l'horaire administratif (horaire continu) et **coûvent l'entretien oral, sous peine d'exclusion.** Le dépôt s'effectue au service des Affaires Administratives de l'École Normale Supérieure site Bd Abdellah Ibrahim (Iix Km 9, route El Jadida près du rond-point Athènes) Casablanca.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

N° 5231/PA

DELTA ECOLOGIE
Constitution
RC N°990113

I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 08/05/2023 il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques suivantes:
-Dénomination : DELTA ECOLOGIE
-Objet Social : TRIEUR OU NETTOYEUR DE DECHETS DE LAINE, DE COTON - TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR AUTOMOBILES DONT LE TONNAGE AGREE EST EGAL OU SUPERIEUR A 15 TONNES (entrepreneur de) -TRANSPORT COMMUNAL -NEGOCIANT
-Siège social : HAY AMAL 2 N FB 40 BUREAU N 06 ETG 02 TIT MELJIL, CASABLANCA
-Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :
- M. RABIE ABDALLAOUI : 1000 PARTS

En totalité: 1000 PARTS
-Durée : 99 ans.
-GERANCE : M. NOUAR ABDELAH, gérant non associé pour une durée illimitée, il aura la signature sociale unique.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 06/07/2023 sous le N° 877338.

- La société est immatriculée au RC au tribunal de Commerce au numéro chronologique sous le N° 25355.

N° 5232/PA

SHOP TOUMI S.A.R.L AU
RC N°24097
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

I- Selon la décision de l'Associé unique de la société « SHOP TOUMI S.A.R.L AU » il a été Décidée en date du 15/05/2023 ce qui suit :

Le transfert du siège social de la société de « 65 LT VIADICCI ETG I APPT DROITE MOHAMMEDIA » à la nouvelle adresse «RDC LOT WAFI 1 N° 7 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA » comme nouveau siège social de la société « SHOP TOUMI S.A.R.L AU ».

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 05/07/2023 sous le N° 1265.
III- La déclaration de modification de la dite société a été effectuée au niveau du registre du commerce, tribunal de première instance MOHAMMEDIA le 05/07/2023 sous le numéro 1431 du registre chronologique.

N° 5233/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 11/2023/INDH

Le 09 Août 2023 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Travaux d'aménagement extérieur de Dar Al Oucouma au centre Oucoumana - Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés rele-

vant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 dhs (Trois mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 195 000,00 dhs (Cent quatre-vingt-quinze mille dirhams).

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5234/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 12/2023/INDH

Le 09 Août 2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Travaux d'aménagement extérieur du centre multifonctionnel au Profit de la femme rurale au centre Moulay Bouazza- Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000,00 dhs (Trois mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 199 728,00 dhs (Cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent vingt

huit dirhams).
Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;

- Soit les déposer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5235/PA
FICASUD SARL AU
61, Rue Yougoslavie,
Passage Ghandour, Bloc F
Bureau n° 7
Guélliz Marrakech
Tel: 05 24 44 77 29 / 42 32 81
Fax : 05 24 44 76 77
«SPA 4 YOU»

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL SOCIAL DE 4.000.000,00 DH
SIEGE SOCIAL : 3, RUE DES TEMPLES – BUSINESS CENTER MARRAKECH

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire datée du 31/05/2023, il a été décidé :

- De ratifier la cession de 8000 parts sociales de Mr MAROUANE CHAMAKH en faveur de Mr AHMED BENNANI ;

- De constater la sortie d'un associé de la société il s'agit de Mr MAROUANE CHAMAKH ;

- De mettre à jour les statuts de la société ;

- Questions diverses.
Le dépôt légal a été effectué

100.000,00 DH
GERANCE
Mr AHMED BENNANI est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

ANNEE SOCIALE
L'année sociale commence le 1er Janvier de chaque année et finit le 31 Décembre.

II DEPOT LEGAL
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Tanger le 12/06/2023 sous le numéro du registre de commerce 158899.

Pour extrait et mention
N° 5236/PA

FICASUD SARL AU
61, Rue Yougoslavie,
Passage Ghandour, Bloc F
Bureau n° 7
Guélliz Marrakech
Tel: 05 24 44 77 29 / 42 32 81
Fax : 05 24 44 76 77
«SPA 4 YOU»

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL SOCIAL DE 4.000.000,00 DH
SIEGE SOCIAL : 3, RUE DES TEMPLES – BUSINESS CENTER MARRAKECH

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire datée du 07/02/2023, il a été décidé :

• De ratifier la cession de (200) parts sociales de Mr RAYAN SADKI au profit de Mr AHMED SADKI ;

• De ratifier la cession de (200) parts sociales de Mlle RIZLANE SADKI au profit de Mr AHMED SADKI ;

• De ratifier la cession de (100) parts sociales de Mr MAROUANE SADKI au profit de Mr AHMED SADKI ;

• De ratifier la cession de (100) parts sociales de Mr MAROUANE SADKI au profit de Mme CATHERINE GASSE (Ep SADKI) ;

• De constater la sortie de trois associés de la société notamment Mr RAYAN SADKI, Mr MAROUANE SADKI et Mlle RIZLANE SADKI ;

• De constater l'intégration d'un nouvel associé notam-

ment Mr AHMED SADKI ;
• Questions diverses.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech le 05/07/2023, sous le numéro 149906.

Pour extrait et mention
N° 5237/PA

FICASUD SARL AU
61, Rue Yougoslavie,
Passage Ghandour, Bloc F
Bureau n° 7
Guélliz Marrakech
Tel: 05 24 44 77 29 / 05 24 42 32 81

SOCIÉTÉ «BUSINESS CLASS EVENTS»
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DH
SIEGE SOCIAL : RESIDENCE DE L'HIVERNAGE, APPT 5 AVENUE MOHAMMED VI, GUÉLLIZ MARRAKECH

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire datée du 07/02/2023, il a été décidé :

• De ratifier la cession de (200) parts sociales de Mr RAYAN SADKI au profit de Mr AHMED SADKI ;

• De ratifier la cession de (200) parts sociales de Mlle RIZLANE SADKI au profit de Mr AHMED SADKI ;

• De constater la sortie de trois associés de la société notamment Mr RAYAN SADKI, Mr MAROUANE SADKI et Mlle RIZLANE SADKI ;

• De constater l'intégration d'un nouvel associé notam-

ment Mr AHMED SADKI ;
• Questions diverses.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech le 05/07/2023, sous le numéro 149906.

Pour extrait et mention
N° 5238/PA

JMK-IMMO
CONSTITUTION
RC: 9213

Aux termes d'un acte sous seing privé du 11/07/2023 il a été établi les statuts d'une société SARL, au capital social de 2 000 000,00 DHS comme suit:

Dénomination : * JMK-IMMO *
Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée.

SIEGE SOCIAL: RESIDENCE JOUHRI, N°06, 3ème ETAGE, ANGLE BD SOULTANE MOULAY M'HAMED ET RUE FES HAY EL HASSANI, BERKANE.

Objet social: LOTISSEUR.
Capital Social : 2 000 000,00 dhs (Deux Millions dirhams) divisé en 20 000 VINGT MILLE parts sociales de cent dirhams (de 100,00 DHS chacune).

• Mr JOUHRI KHALID, 6 600 PARTS
• Mr JOUHRI MOHAMMED, 6 600 PARTS
• Mr BENDERFOUF JALAL, 6 800 PARTS

GERANCE: Mr JOUHRI KHALID, et Mr JOUHRI MOHAMMED, sont nommés des coprésidents statutaires pour une durée illimitée.
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de première instance de Berkane en date du 13/07/2023 sous N° : 371/2023

N° 5239/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau



السلطنة المغربية
وزارة المواصلات
والمياه

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 06/2023/DGM

Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale Auto-entrepreneur et Coopératives et les unions de Coopératives

Le 08/08/2023 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 06/2023/DGM, pour : LES PRESTATIONS D'ACCUEIL, GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA METEOROLOGIE DU NORD-EST, DES CENTRES PROVINCIAUX METEOROLOGIQUES ET DU SITE RADAR DERDOU (PREFECTURE DE FES ET PROVINCES DE: IFRANE, EL HAJER, TAGA, BOUJERFA ET TAOURIRT), EN LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés et gestion comptable de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (15 000,00 Dhs) (Quinze Mille Dirhams).

L'estimation des coûts du marché établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 273 806,60 Dhs TTC (Un Million Deux Cent Soixante Trois Mille Huit Cent Six Dirhams et Soixante Centimes TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés et gestion comptable de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° n°1982-21 du 09 journaux (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et garanties pécuniaires

Il est prévu une visite des lieux selon le calendrier suivant :

SIÈGE DE LA DIRECTION REGIONALE: MÉTÉOROLOGIQUE DU NORD-EST à FES	Le 24/07/2023 à 10h00
CENTRE PROVINCIAL à EL HAJER	Le 25/07/2023 à 10h00
CENTRE PROVINCIAL à IFRANE	Le 25/07/2023 à 14h00
CENTRE PROVINCIAL à TAGA	Le 26/07/2023 à 10h00
CENTRE PROVINCIAL à TAOURIRT	Le 26/07/2023 à 14h00
SITE RADAR DERDOU	Le 27/07/2023 à 10h00
CENTRE PROVINCIAL à BOUJERFA	Le 28/07/2023 à 10h00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 5240/PA

Sport

"Héros" du FC Séville, Bounou pourrait quitter le club cet été



L'international marocain Yassine Bounou, «l'un des meilleurs gardiens de l'histoire» du FC Séville, pourrait quitter cet été le club de la capitale andalouse à la recherche de nouveaux défis, a indiqué, mercredi, le quotidien sportif espagnol «Marca».

«Après quatre ans et deux Ligues Europa, dont il a été le héros», Bounou est conscient que c'est le moment idéal pour découvrir d'autres championnats, souligne le journal spécialisé, précisant que des équipes comme le Bayern Munich, Tottenham ou Manchester United suivent de près la situation du portier marocain.

«De nombreux clubs ont fait appel à Bounou depuis sa participation à la Coupe du monde au Qatar», fait savoir la publication, notant que le prix de son éventuel transfert à une autre équipe est estimé à 20

millions d'euros.

«Considéré comme l'un des meilleurs gardiens de l'histoire du club andalou, Bounou est devenu le premier meilleur portier du championnat espagnol de l'histoire du FC Séville», écrit «Marca».

«Troisième du prix The Best décerné par la FIFA après une incroyable Coupe du monde, il a atteint son plus haut niveau au cours des dernières années», conclut le journal espagnol.

Arrivé en Espagne en 2012 en provenance du Wydad de Casablanca, le gardien de but des Lions de l'Atlas a joué pour l'équipe réserve de l'Atlético Madrid et au Real Saragosse, avant de rejoindre Gérone en 2016. Bounou est sous contrat avec le FC Séville jusqu'en 2025.

A Miami, l'arrivée de Messi déchaîne les passions

Malgré des résultats décevants et une dernière place de conférence, l'Inter Miami est une équipe en vogue dont les places pour les prochains matches s'arrachent à prix d'or, poussant le club à augmenter la capacité de son stade, et ce pour une seule raison: Lionel Messi.

En signant dans le club de Major League Soccer (MLS), la star argentine a fait souffler un vent nouveau, avec l'espoir de voir le niveau de la ligue américaine enfin décoller, et déchaîné les passions des supporters de Miami, où vivent de nombreux Latino-Américains.

Mardi, lors de son arrivée à Fort Lauderdale, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Miami, où est construit le stade de l'Inter FC, une vingtaine de fans étaient là pour saluer le champion du monde, avec des pancartes sans équivoque: "Nous t'attendons, Messi(e)".

Chantant et scandant le nom de leur idole à l'entrée de l'aéroport, ils étaient heureux d'être là, même sans apercevoir l'enfant de Rosario, sa ville natale.

"Je me sens très bien parce que je sais que, même si je ne le vois pas là, je l'apercevrai dans une heure, la semaine prochaine ou dans dix jours. Nous sommes simplement à fond derrière lui", s'enthousiasmait Ariel Gonzalez, 56 ans.

Le départ de Lionel Messi, 36 ans, du Paris SG et sa signature au club floridien, a été une surprise pour beaucoup, même si l'Inter assurait y travailler depuis longtemps. Mais son offre était concurrencée

par un pont d'or saoudien et la possibilité d'un retour dans son club de toujours, le FC Barcelone.

Désormais les supporters de Miami comptent les jours les séparant de ses grands débuts, probablement le 21 juillet en Leagues Cup, la compétition lancée en 2019 mais qui ne s'est disputée que deux fois jusqu'ici et regroupe l'ensemble des clubs américains et mexicains.

Pour Raul Patino, un Argentin qui a débarqué il y a 22 ans en Floride, l'arrivée de Messi marque "un avant et un après" dans l'histoire du football aux Etats-Unis.

"C'est un des meilleurs joueurs du monde, au même titre que Pelé ou Maradona. Dans 10 ans, quand on demandera à un adolescent à quoi il veut jouer, il répondra au football, ce sera dû à l'impact de Messi sur ces enfants", assure l'homme de 44 ans.

L'Inter Miami, qui compte l'ancien footballeur David Beckham parmi ses actionnaires, se frotte d'ores et déjà les mains sur les opportunités économiques qu'offre cette arrivée et l'immense intérêt que génère le septuple Ballon d'Or.

Dès l'annonce de sa signature, les places les moins chères pour son possible début, face aux Mexicains de Cruz Azul, sont passées de 29 à 329 dollars sur la plateforme de vente en ligne TickPick, une hausse de plus de 1.000%.

Le club a annoncé d'autres arrivées prestigieuses, à commencer par l'ancien sélectionneur argentin Gerardo "Tata" Mar-

tino ou l'ancien international espagnol Sergio Busquets, coéquipier de Messi au Barça, ainsi que l'augmentation de la capacité de son stade.

A Wynwood, le quartier artistique de Miami, la folie Messi a pris d'autres formes, comme l'immense portrait du joueur réalisé sur la façade d'un bâtiment par son compatriote Maximiliano Bagnasco.

L'artiste a finalisé la première étape, le visage souriant du footballeur, mais passe désormais à la suite: le corps du joueur sous ses nouvelles couleurs.

Un travail minutieux, sur lequel il avance chaque matin, un parasol le protégeant de la forte chaleur de ces derniers jours.

"J'ai peint un immense Messi en Albanie et durant mon séjour là-bas, l'annonce de sa signature ici est tombée. Beaucoup de mes connaissances m'ont alors dit que je devais le peindre également à Miami", explique M. Bagnasco.

Non loin, un autre Argentin, Juan Taivoas, s'avoue surpris par l'enthousiasme créé par l'arrivée de Lionel Messi à Miami.

"Il y a une forme de folie dans ce que représente Messi pour nous, Argentins", reconnaît le touriste de 38 ans, "désormais cette folie s'empare aussi de Miami. Dans tous les commerces il y a des t-shirts à son effigie, il est absolument partout. On se croirait à Buenos Aires ou Rosario".

Mais à Miami, la "Messimania" ne fait que commencer.

Distinction de l'EN de sport boules



L'équipe nationale de sport boules a réussi à décrocher 9 médailles aux Jeux sportifs arabes qui se déroulent en Algérie.

Les médailles en or ont été au nombre de trois remportées grâce à Yassine Ouinaski (Raffa-Tir de précision), à Fatiha Targhaoui (Lyonnaise-Tir de précision) et au tandem Bouhra Lefhal El Alaoui-Fatiha Targhaoui.

Quant à la médaille d'argent, elle a été décrochée par Sara El Mzamzi El Idrissi (Raffa-Simple filles).

Pour ce qui est des médailles de bronze, elles ont été remportées par les paires Abdeljalil El Moustafid-Sara El Mzamzi El Idrissi (Raffa-Double Mixte), Mostapha Fares-Mohamed El Guamuouss (Lyonnaise-Double Hommes), Bouhra Lefhal El Alaoui-Mohamed El Guamuouss (Lyonnaise-Double mixte). Le dernier médaillé en bronze a été Mostafa Fares (Lyonnaise-Tir de précision)

Mondiaux de para-athlétisme

L'athlète marocaine Saïda Amoudi a décroché, lors des Championnats du monde de para-athlétisme, qui se tiennent du 08 au 17 juillet à Paris, une médaille de bronze au lancer de poids (F34), après une rude concurrence avec la Chinoise Zoun Lijuan (1ère) et la Polonaise Kornobys Lucyna (2ème).

Il s'agit de la quatrième médaille pour le Maroc après celle en or remportée par Fatima Ezzahra El Idrissi (T12/1500 m), celle en argent obtenue par Mouncef Bouja (T12/100 m), et celle de bronze décrochée par Oumaima Oubraym (F32/lancer de club).

Cette 4ème journée a été aussi marquée par la qualification haut la main de Fatima Ezzahra El Idrissi classée première au 400 m (T12). Elle devait disputer hier la finale de cette course.

Le Maroc participe à cet événement, qui rassemble 1.700 athlètes (qu'ils soient en situation de handicap physique, visuel, psychique ou mental) venus de 120 pays, avec 18 athlètes.

Deuxième plus grande compétition paralympique internationale après les Jeux paralympiques, ce grand événement sportif international se déroule au Stade Charléty à Paris. D'importance majeure puisque qualificatif pour les Jeux paralympiques de Paris 2024, cet événement est placé sous l'autorité de l'instance internationale World Para Athletics.

Condoléances

C'est avec une grande affliction que nous avons appris le décès du photographe-sportif Hassan Meslohi qui a collaboré durant de longues années avec notre quotidien «Libération».

En ces douloureuses circonstances, nous présentons nos condoléances les plus attristées à la famille et aux amis du regretté.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde. Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

